

La philanthropie face aux défis environnementaux :

enjeux et perspectives pour une transition juste



Sommaire

INTRODUCTION

I/ LA PHILANTHROPIE ENVIRONNEMENTALE : OÙ EN EST-ON EN FRANCE ?

1. Les enjeux environnementaux : un financement minoritaire mais en progression
2. Une large variété de profils de fondations et FDD
3. Une visibilité et une conscience croissante de la crise environnementale au sein de certaines structures

II/ STRATÉGIES, ENJEUX ET DÉFIS DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PHILANTHROPIE

1. Au-delà des silos : vers une conception transversale des enjeux sociaux et environnementaux
2. Des actions transversales pour accompagner la transition environnementale
3. Une nécessaire transformation des pratiques internes ?

III/ VERS UNE PHILANTHROPIE DE TRANSITION JUSTE

1. La transition juste pour la philanthropie
2. De nouvelles pratiques pour une philanthropie de transition juste : vers plus de confiance et de collaborations
3. Une philanthropie plus engagée ?

INFORMATIONS CLÉS

PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE PHILANTHROPIE DE TRANSITION JUSTE

LA PERSPECTIVE DE PHILEA

RESSOURCES UTILES

LISTE DES STRUCTURES PARTICIPANTES

Cette étude a été réalisée par Anne Monier, chercheuse à la Chaire Philanthropie de l'ESSEC, Anne Cornilleau, responsable d'études, et Kristy Romain, chargée d'études et de projets à l'Observatoire Philanthropie & Société de la Fondation de France. En collaboration avec Juliette Malbrel, chargée d'études à l'Observatoire Philanthropie & Société, et Maja Spanu, responsable du pôle Recherche et Affaires Internationales de la Fondation de France. Merci à Meriem Trabelsi, responsable d'études et de projets institutionnels à la Fondation de France, pour son appui en fin d'étude.

Les auteures remercient vivement l'ensemble des personnes rencontrées pendant la réalisation de cette étude pour la richesse de leurs interventions et réflexions.

L'Observatoire évolue et change de nom

L'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France contribue depuis 1997 au développement des connaissances sur la philanthropie et les grands enjeux sociaux et sociétaux, tant en France qu'à l'international. En 2022, l'Observatoire a lancé la collection « *Philanthropie & Société* » afin d'étudier le rôle, la place et les responsabilités de la philanthropie face aux défis de société.

À partir de novembre 2024, l'Observatoire de la Philanthropie change de nom et devient l'Observatoire Philanthropie & Société. Cette évolution vise à accompagner le développement de la stratégie et des activités de l'Observatoire, reflétant son engagement sur la compréhension des grands enjeux sociaux et sociétaux pour l'intérêt général.



Édito

Œuvrer à une transition juste

En France comme ailleurs, les sociétés sont amenées à faire face aux dérèglements climatiques et à leurs conséquences sur l'environnement et les populations.

Aujourd'hui, l'interconnexion entre crise climatique, dégradations environnementales et inégalités socio-économiques est de plus en plus évidente. Dans ce contexte, et au regard de son action au service de l'intérêt général, la philanthropie a un rôle plus que central à jouer : contribuer à mettre en place les moyens nécessaires pour répondre à l'ampleur des défis environnementaux afin d'œuvrer pour une planète durable et des sociétés inclusives.

Cette année, il nous a donc paru primordial d'aborder la question de la transition environnementale dans le secteur philanthropique sous un prisme systémique. Ce nouveau numéro de la collection « *Les études de l'Observatoire* », anciennement nommée « *Philanthropie & Société* », propose ainsi une analyse sur le lien qu'entretient la philanthropie avec les enjeux environnementaux et ceux, plus globaux, de justice sociale afin d'explorer la notion de « transition juste ».

L'équipe de l'Observatoire Philanthropie & Société a travaillé pendant un an sur ce numéro en collaboration avec Anne Monier, chercheuse à la Chaire Philanthropie de l'ESSEC et experte du lien qu'entretient la philanthropie avec les questions environnementales et avec la transition juste. La collaboration avec Anne Monier a permis d'apporter un regard scientifique précieux sur l'évolution des enjeux de la transition juste articulée à l'évolution de la philanthropie elle-même. Nous espérons que cette étude pourra alimenter les réflexions en cours dans le secteur, et contribuer à consolider les collaborations en faveur d'un avenir commun, juste et durable.

Maja Spanu, responsable du Pôle Recherche et Affaires Internationales – Fondation de France

Introduction

« L'Europe n'est pas préparée à l'augmentation rapide des risques climatiques » avertit en mars dernier l'Agence Européenne pour l'Environnement¹. Alors que la crise climatique a des effets visibles en France comme partout dans le monde, la recherche s'accorde pour dire qu'il y a **urgence à agir** pour éviter des impacts encore plus catastrophiques des dérèglements climatiques sur les populations et la planète.

Dans l'analyse de cette crise, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), entité créée en 1988 pour fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, met en exergue trois points centraux pour la compréhension des enjeux climatiques :

- Les dérèglements climatiques ont et continueront à avoir des effets dévastateurs pour la planète et les humains qui y habitent ;
- **Les communautés les plus vulnérables, qui ont le moins contribué à ces**

dérèglements climatiques, sont celles qui sont et seront les plus touchées ;

- Une action profonde et rapide pourrait faire diminuer les pertes et dommages affectant les humains et les écosystèmes, avec de multiples co-bénéfices, notamment en termes de qualité de l'air et de santé.²

Le GIEC insiste par ailleurs sur la nature anthropique des dérèglements climatiques ; en d'autres mots, le fait que **ce sont les actions humaines qui sont à l'origine de la crise environnementale actuelle**. Les recherches montrent en effet que ce sont nos sociétés et leurs manières de fonctionner qui ont produit ces dérèglements et ont donc participé à causer ces dommages. Elles doivent donc évoluer pour permettre de construire un monde plus durable et résilient. Il s'agit de penser tant au **bien-être de la terre** qu'au **bien-être humain**. Les rapports et études scientifiques montrent que **les effets des dérèglements climatiques affectent nos sociétés à tous les niveaux et dans tous les domaines**. Une étude publiée en juillet 2024 par Oxfam France avance ainsi que 62 % de la population française est exposée de manière forte ou

très forte aux risques climatiques et qu'au minimum 26 des 50 droits fondamentaux inscrits aux articles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne pourraient être menacés en raison des dérèglements climatiques.³

Étant donnée la nature anthropique de la crise climatique, il est essentiel de **considérer les enjeux sociaux, démographiques, économiques et politiques de celle-ci**, au-delà des seuls impacts physiques et climatiques. Ainsi, pour faire face à la crise climatique, il semble nécessaire de mettre en œuvre une **transformation systémique de nos sociétés**.

Dès lors, quel rôle pour la philanthropie face aux effets des dérèglements climatiques sur l'environnement et sur les sociétés ?

Philanthropie et environnement : dates et notions clés

La philanthropie s'est emparée des enjeux environnementaux depuis de nombreuses années déjà puisque la philanthropie environnementale s'est développée dès le début du XX^e siècle. Il s'agissait en particulier du financement, par les grandes fondations américaines, de la conservation et de la préservation de l'environnement.⁴

QUELQUES NOTIONS CLÉS

- **Climat** : le GIEC définit le climat ainsi : « Le climat est défini grâce à une description statistique, issue des moyennes et des variances, du système climatique. Les variables concernées sont les températures, les précipitations et le vent ».⁵ L'Organisation météorologique mondiale (OMM) calcule ces changements sur une période de 30 ans.
- **Environnement** : au niveau européen, l'environnement est défini comme « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constituent le cadre, le milieu et les conditions de vie pour l'homme ». Cette définition extensive permet aux institutions européennes de mettre en place des stratégies transversales (développement durable, biodiversité, système alimentaire...) en vue de le protéger⁶. En France, une définition légale de 1976 apporte une dimension sociale à cette notion : l'environnement recouvre la nature, les ressources naturelles ainsi que les sites et les paysages.⁷
- **Transition** : cette notion renvoie à un « processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre »⁸.
- **La transition écologique ou environnementale** est le passage, à l'échelle d'une société, à des modes d'habiter et des systèmes productifs plus durables⁹.

¹ European Environment Agency, Press release, « Europe is not prepared for rapidly growing climate risk », 11 March 2024.
² Intergovernmental Panel on Climate Change, (2023), « Climate Change 2023, Synthesis Report - Summary for Policymakers », https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

³ Oxfam France, (15 juillet 2024), « Changement climatique : nous ne sommes pas prêt-es ! », p.8 : https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/07/Oxfam-France_rapport-adaptation_sous-embargo-15-juillet-00h01.pdf

⁴ Jenkins, J. C., Carmichael, J. T., Brulle, R. J., & Boughton, H. (2017). Foundation Funding of the Environmental Movement American Behavioral Scientist, 61(13), 1640-1657 ; Morena Edouard (2016), The Price of Climate Action : Philanthropic Foundations and the global climate debate, London, Palgrave

⁵ Rapport du GIEC, « Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation, Vulnerability » p.2902 https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf « Changement climatique » est défini dans ce même glossaire (p. 2902) en reprenant la définition de LaConvention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui le définit, dans son article 1, comme « un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La CCNUCC fait donc une distinction entre les changements climatiques imputables à des activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité climatique imputable à des causes naturelles

⁶ <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/71/politique-environnementale-principes-generaux-etcadre-de-base>, page consultée le 26/07/2024.

⁷ Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

⁸ Bourg, D. & Papaux A. (dir.) (2015). Dictionnaire de la pensée écologique, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

⁹ Gonin A., 2021. « Transition écologique », Géoconfluences, Glossaire.

C'est surtout **dans les années 1970 et 1980 qu'émergent les premiers grands programmes environnementaux des fondations**, qui vont jouer un rôle clé dans la constitution de la scène climatique mondiale, en contribuant à la création de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) et des Conférences des Parties (COP)¹⁰. Dans les années 2000, de nouvelles fondations américaines créées grâce aux fortunes issues de la finance et de la tech s'intéressent elles aussi à ces enjeux, tout comme certaines fondations européennes qui commencent à s'en préoccuper dès la fin des années 2000. À partir des années 2010, certaines fondations décident de s'unir pour financer en commun et concentrer les fonds : plusieurs « *re-granters*¹¹ » sont créés, comme la Climate Works Foundation (2008), la European Climate Foundation (2008), ou la African Climate Foundation (2020). À l'heure actuelle, bien que des fondations environnementales se soient créées tant en Europe que dans les pays du Sud global, l'action philanthropique environnementale se concentre surtout en

Amérique du Nord, d'où émerge d'ailleurs la majorité des études et rapports sur le sujet. Il convient toutefois de mentionner que quelques rapports sont parus sur les financements environnementaux des fondations en Europe : c'est le cas notamment du rapport du European Environmental Funders Group (EEFG), groupe thématique créé au sein de la Philanthropy Europe Association (Philea), réseau réunissant 7 500 fondations et organisations œuvrant pour l'intérêt général à travers 30 pays européens¹².

À échelle globale, **les années 2020 constituent un tournant particulier pour la prise en compte de la crise climatique par les fondations**, avec la création de plusieurs coalitions de fondations pour le climat. Dès 2019, la création du Funder Commitment on Climate Change au Royaume-Uni marque le début d'un mouvement qui conduit à la création d'autres coalitions nationales, notamment en France, avec la Coalition française des fondations pour le Climat (Cffc)¹³, créée au sein du Centre français des fonds et fondations

(CFF) en novembre 2020, ou encore en Espagne en 2020 puis en Italie en 2021. Ensuite, le mouvement se développe au niveau européen à travers Philea. Il s'élargit aussi à l'échelle internationale, avec une coalition nationale créée au Canada en 2021, et surtout avec le lancement du manifeste international (International Commitment on Climate Change) porté par Wings, un réseau global d'organisations soutenant la philanthropie et qui compte plus de 190 organisations membres dans plus de 50 pays (TABLEAU 1).

Le mouvement continue de s'étendre puisqu'en 2023, deux autres coalitions sont créées en Pologne et au Brésil. En juillet 2024, on compte, toutes coalitions confondues, 769 signataires dont 161 en France (20 % du total)¹⁵.

Ce mouvement, appelé **#PhilanthropyForClimate, a pour objectif de mobiliser toutes les fondations autour des enjeux environnementaux**, quelle que soit leur mission ou la (les) cause(s) qu'elles défendent (pauvreté, éducation, santé, culture, etc.). Ainsi, selon **#PhilanthropyForClimate, tous les enjeux doivent être pris en compte de manière transversale et interconnectée afin de lutter contre les dérèglements climatiques**. Ces coalitions encouragent les fondations à avoir **une approche « holistique » de leur intégration des enjeux environnementaux**. Il s'agit-là d'inciter les fondations à **transformer leurs pratiques dans tous les domaines** (formation des personnels, investissements, fonctionnement, travail de plaidoyer, etc.). Les coalitions sont structurées autour d'un manifeste que les fondations signent pour les intégrer. Dans leur manifeste, les coalitions ont ainsi défini sept « piliers » comme points d'entrée de transformation des fondations, dont six ont été retenus par la Coalition française des fondations pour le Climat¹⁶.

Les six piliers retenus sont : « formation et sensibilisation » (1), « fonctionnement interne » (2), « choix et suivi des projets » (3), « placements financiers » (4), « Actions collectives » (5), « transparence » (6).

PHILANTHROPIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT : QUELQUES DÉFINITIONS

- **La philanthropie climatique** renvoie aux financements des fondations (grant-making) vers des organisations ou projets visant à lutter contre les dérèglements climatiques.
- **La philanthropie environnementale** repose sur la même logique mais intègre, au-delà du climat, des enjeux plus larges, comme ceux de la biodiversité, de la pollution de l'air, de la préservation des ressources, etc.

Des financements insuffisants pour répondre aux besoins identifiés

Si la création de coalitions de fondations pour le climat peut refléter une prise de conscience croissante, au sein du secteur philanthropique, de l'urgence de la crise climatique, il existe peu de données sur l'état des lieux des financements des fondations vers les sujets environnementaux. Les rapports existants produits par les fondations et les réseaux de fondations aux Etats-Unis et en Europe montrent qu'à **l'échelle mondiale ces financements sont estimés autour de 2 % des financements globaux des fondations**, à savoir entre 7,5 à 12,5 milliards sur 810 milliards de financements globaux en 2021¹⁷. Ce montant est donc très insuffisant face à l'ampleur et à l'urgence de cette crise globale.

TABLEAU 1

Lancement de coalitions philanthropiques pour le climat entre 2019 et 2021¹⁴

Date	Coalition	Entity	Country
November 2019	Funders Commitment for Climate Change	ACF	UK
November 2020	Coalition Française des Fondations pour le Climat	CFF	France
November 2020	Fundaciones por el clima	AEF	Spain
Spring 2021	European Philanthropy Coalition for Climate	Dafne	Europe
June 2021	International Philanthropy Commitment on Climate Change	Wings	World
September 2021	Filantropia per il clima	Assifero	Italy
September 2021	Canadian Philanthropy Commitment on Climate Change	4 entities	Canada

¹⁰ Morena Edouard (2061), The Price of Climate Action: Philanthropic Foundations and the global climate debate, London, Palgrave.

¹¹ Les re-granters sont des fondations créées par plusieurs fondations qui souhaitent créer une structure commune pour financer ensemble.

¹² Pour en savoir plus sur le groupe, voir : <https://philea.eu/how-we-can-help-collaboration-and-networking/european-environmental-funders-group/> Pour le rapport, voir : <https://philea.issuelab.org/resource/environmental-funding-by-european-foundations-volume-6.html>

¹³ <https://www.centre-francais-fondations.org/manifeste-pour-le-climat/>

¹⁴ Monier A. (2023). The Mobilization of the Philanthropic Sector for the Climate: A New Engagement? In Kassiola Joel J. & Luke Timothy W. The Palgrave Handbook of Environmental Politics and Theory, Palgrave Macmillan, p.372.

¹⁵ https://philanthropyforclimate.org/signatories/?_sft_category=french-commitment

¹⁶ Ibid.

¹⁷ ClimateWorks Foundation, (2022), « Funding trends 2022: Climate change mitigation philanthropy », https://www.climateworks.org/wpcontent/uploads/2022/10/ClimateWorks_Funding_Trends_Report_2022.pdf

Concernant les efforts à fournir, le GIEC met en avant trois axes d'intervention à considérer pour répondre à la crise climatique et à ses enjeux :

- **L'atténuation**, « *mitigation* » en anglais, à savoir l'ensemble des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **L'adaptation**, c'est-à-dire la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques, incluant la préservation des ressources et des écosystèmes.
- La prise en compte des « *loss and damage* », « **pertes et dommages** » en français, c'est-à-dire l'évaluation et le financement des coûts de reconstruction après des dégâts liés aux dérèglements climatiques, en réfléchissant notamment à la question des responsabilités pour la prise en charge des indemnités¹⁸.

En 2009, à la COP15 de Copenhague, les parties s'étaient accordées sur la mobilisation de 100 milliards de dollars par an de financements publics et privés à partir de 2020 pour l'action climatique, notamment pour les pays du Sud global. Or, ces dernières années, les financements se sont surtout concentrés sur l'atténuation, qui a reçu 60 % des soutiens¹⁹ en 2022. À ce sujet, le « *Adaptation Gap Report 2023 : Underfinanced. Underprepared* » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a constaté que **les besoins de financement des pays du Sud global en matière d'adaptation**

sont 10 à 18 fois plus importants que les flux de financement public international, laissant un déficit de financement de l'adaptation estimé à 194-366 milliards de dollars par an²⁰. En France, le rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat (HCC) publié en juin 2024 indique que « *les efforts d'adaptation commencent à être institutionnalisés, mais restent en décalage par rapport aux vulnérabilités et aux besoins* »²¹. D'après Oxfam France, « ramenés aux besoins par année, indépendamment des besoins qui n'ont pas encore été chiffrés, **[la France] doit investir plusieurs dizaines de milliards d'euros par an a minima pour répondre à [ses] besoins d'adaptation.** »²².

Un meilleur financement de l'adaptation et des pertes et dommages est essentiel pour répondre à l'urgence de la crise climatique à la fois sur le temps court et sur le temps long, afin de permettre une prise en compte majeure des enjeux sociaux, notamment en termes d'inégalités. Le dernier rapport du GIEC souligne d'ailleurs que les connaissances scientifiques actuelles permettent d'affirmer de manière évidente (« *high confidence* »²³) que **la transition juste, intégrant les questions de justice sociale, justice climatique et d'inclusion, est essentielle dans la lutte contre les dérèglements climatiques.**

Une philanthropie de transition juste ?

La notion de transition juste a été originellement « promue au début des années 1990 par le leader syndical américain Tony Mazzocchi pour résoudre 'le conflit entre l'emploi et l'environnement' »²⁴. Elle fut notamment utilisée pour protéger les travailleurs des nouvelles réglementations sur la protection de l'environnement²⁵ mais aussi la main-d'œuvre des industries des combustibles fossiles²⁶. L'utilisation de la notion de transition juste, peu après son émergence, par d'autres acteurs, notamment les activistes et ONGs environnementaux, **a élargi sa définition aux éléments de justice sociale et raciale, de sécurité alimentaire, de préservation des cultures et tradition, d'indépendance**²⁷. La transition juste renvoie ainsi à l'idée de mener une transformation systémique de nos sociétés, pour les rendre plus justes et plus durables.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), organisation mondiale des Nations Unies pour réaliser les Objectifs de développement durable, avance que **la transition juste est importante pour lutter contre les changements climatiques** « en faisant participer la population », « en posant les bases sociales d'une économie 'zéro carbone' résiliente », « en favorisant

les solutions locales » ou encore « en réaffirmant l'urgence de mener des efforts concertés pour lutter contre le changement climatique »²⁸.

Cette transition juste est d'autant plus nécessaire qu'elle renvoie à des enjeux de justice sociale et d'inégalités. Le rapport d'Oxfam cité précédemment souligne qu'en **Europe, les 20 % les plus riches sont mieux protégés face aux changements climatiques grâce à leurs ressources socio-économiques que les 20 % les plus pauvres**²⁹. Ces inégalités concernent aussi la production des émissions puisque la recherche a montré que 48 % des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sont le fait des 10 % les plus riches de la population mondiale³⁰. En conséquence, **les personnes les plus défavorisées tant les individus précaires au sein des pays du Nord que les populations vivant dans les pays à faibles ressources dans le Sud global, sont non seulement les moins responsables de cette crise mais aussi les premières victimes des dérèglements climatiques et les moins à même de combattre leurs effets**³¹. La mise en œuvre d'une transition juste permettrait de concevoir des politiques publiques ambitieuses qui prennent en compte au niveau local, national et international, les problématiques sociales, politiques et démocratiques imbriquées dans la lutte contre les dérèglements climatiques³².

¹⁸ « *Prioritising equity, climate justice, social justice, inclusion and just transition processes can enable adaptation and ambitious mitigation actions and climate resilient development. Adaptation outcomes are enhanced by increased support to regions and people with the highest vulnerability to climatic hazards. Integrating climate adaptation into social protection programs improves resilience. Many options are available for reducing emission-intensive consumption, including through behavioural and lifestyle changes, with cobenefits for societal well-being. (high confidence)* » - IPCC Report, « *Climate Change 2023, Synthesis Report* », Summary for Policymakers, p.31.

¹⁹ Rapport OCDE, « *Climate finance provided and mobilised by developed countries in 2013-2022* », p.9.

²⁰ UN Environnement Programme, (novembre 2023), « *Adaptation Gap Report 2023: Underfinanced. Underprepared - Inadequate investment and planning on climate adaptation leaves world exposed* », https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Finance_Gap_Update.pdf

²¹ Haut Conseil pour le Climat (HCC), (juin 2024, « *Tenir le cap de la décarbonisation, protéger la population* », p.6, https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/06/HCC_RA_2024-web-1.pdf

²² Oxfam France, (15 juillet 2024), « *Changement climatique : nous ne sommes pas prêt-es !* », p.30: https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/07/Oxfam-France_rapport-adaptation_sous-embargo-15-juillet-00h01.pdf

²³ IPCC Report, « *Climate Change 2023, Synthesis Report* », Summary for Policymakers, p.31.

²⁴ Laurent, Éloi. « Introduction. La transition juste. Un nouvel âge de l'économie et de l'environnement », *Revue de l'OFCE*, vol. 165, no. 1, 2020, pp. 5-20.

²⁵ Felli, Romain, et Dimitris Stevis. « La stratégie syndicale d'une « transition juste » vers une économie durable », *Mouvements*, vol. 80, no. 4, 2014, pp. 111-118.

²⁶ Laurent, Éloi. *op.cit.* pp. 5-20.

²⁷ Stark, Anthony, Fred Gale, and Hannah Murphy-Gregory. 2023. "Just Transitions' Meanings: A Systematic Review." *Society & Natural Resources* 36 (10): 1277-97.

²⁸ PNUD, (8 décembre 2022), « *Qu'est-ce que la transition juste ? Et pourquoi est-ce important ?* », <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/quest-ce-que-la-transition-juste-et-pourquoi-est-ce-important>

²⁹ Oxfam France, (15 juillet 2024), « *Changement climatique : nous ne sommes pas prêt-es !* », p.12 : https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/07/Oxfam-France_rapport-adaptation_sous-embargo-15-juillet-00h01.pdf

³⁰ Chancel L. (2021). « *Climate Change & the Global Inequality of Carbon Emissions (1990-2020)* », *World Inequality Database Report*.

³¹ Jafino B.A. Walsh, B. Rozenberg, J. & Hallegatte, S. (2020) "Revised Estimates of the Impact of Climate Change on Extreme Poverty by 2030", *Policy Research Working Paper 9417*, World Bank.

³² « Environmental degradation, in particular climate change, and rising economic inequalities are two key challenges for policymakers in the decades to come. Both challenges endanger democratic institutions and social contracts » - Chancel L. & Piketty T. (2015). "Carbon and Inequality, from Kyoto to Paris. Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013) & prospects for an equitable adaptation fund", *Paris School of Economics Paper*.

Si l'on s'appuie sur les derniers rapports du GIEC et les préconisations des Nations Unies, la transition juste est absolument nécessaire pour lutter contre les dérèglements climatiques. La transition juste apparaît ainsi comme un concept dont la philanthropie pourrait se saisir afin de remplir sa mission d'intérêt général en ayant une action tant au niveau environnemental que social. Toutefois, il semble encore peu mis en pratique dans le secteur, en tout cas en France.

Dès lors, deux questions principales se posent : **De quelles manières la philanthropie française s'empare-t-elle actuellement des sujets environnementaux ? Quelles transformations sont ou peuvent être envisagées pour que le secteur puisse développer une philanthropie de transition juste ?**

La première partie de l'étude est consacrée à esquisser quelques repères pour donner un état des lieux de la situation de la philanthropie environnementale en France en s'appuyant sur les données à disposition. Cette partie s'intéresse aussi à la

manière dont les fondations et fonds de dotation (FDD) se saisissent des enjeux environnementaux et de la transition environnementale plus largement. La deuxième partie présente certains des moyens d'action que les fondations et FDD interrogés déclarent mettre en place afin de soutenir la transition environnementale. Cette analyse met notamment en lumière la perception pour les structures interrogées de l'interconnexion entre questions environnementales et enjeux de société plus largement. Enfin, la dernière partie explore la manière dont les fondations et FDD interrogés appréhendent la notion de transition juste. Cette partie vise tout d'abord à comprendre l'engagement et les prises de position des organisations philanthropiques sur les notions de justice sociale au regard des enjeux environnementaux. Une attention particulière est portée à la manière dont certaines pratiques issues de l'approche systémique et de la *trust-based philanthropy* (philanthropie basée sur la confiance) peuvent inspirer les structures philanthropiques à s'engager dans la transition juste.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude est construite sur une méthode d'analyse mixte.

• Volet qualitatif

22 fondations et FDD français qui affirment agir sur l'environnement en domaine d'action primaire ou secondaire ont été interrogés entre février et mai 2024, afin de mieux comprendre comment ils envisagent la conception et le déploiement d'actions pour l'environnement dans le secteur philanthropique. Les fondations et FDD participants ont été sélectionnés afin de refléter au mieux la diversité du secteur. Ont ainsi été conduits :

- 13 entretiens individuels semi-directifs : 4 fondations d'utilité publique (FRUP) dont 1 fondation internationale, 2 fonds de dotation (FDD), 4 fondations d'entreprise (FE), 2 fondations abritées (FA), 1 fondation universitaire (FU)
- 1 focus group : 5 FRUP dont 1 fondation internationale
- 1 focus group : 3 FE et 1 FDD

Une sélection de citations issues de ces échanges se retrouve à travers cette étude.

• Volet quantitatif

Les données quantitatives ont été extraites de l'enquête nationale 2001-2023, 6^e édition, sur les fondations et fonds de dotation (3060 structures interrogées) en France, publiée en 2023 par l'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France³³.

³³ Observatoire de la Philanthropie, Fondation de France (2023), Enquête nationale Fondations et fonds de dotation, https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/2023/Rapport_Fonds-fondations2023.pdf

1

La philanthropie environnementale : où en est-on en France ?

Si les années 1970-80 ont marqué un tournant dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans le monde³⁴, c'est surtout lors de la COP21 (2015)³⁵ et après la pandémie de Covid-19 (2020-2021) que ces enjeux sont devenus prégnants pour le secteur philanthropique en France, comme l'atteste la création de la Coalition française des fondations pour le Climat (CffC) en 2020. Cependant, il existe peu de données sur cette philanthropie environnementale au niveau national en raison, entre autres, de l'absence de délimitation claire de cette notion. Ceci reflète et contribue à un manque de visibilité et de compréhension de ce qu'est la philanthropie environnementale. Cette première partie de l'étude tente donc d'apporter quelques éléments indicatifs sur les grandes tendances dans le secteur. Quelles sont les particularités de la philanthropie environnementale en France ? Quelles organisations philanthropiques financent principalement l'environnement ? Comment les fondations et les FDD perçoivent-ils la crise environnementale ?

³⁴ Chaloux Annie, Simard Philippe. La gouvernance environnementale mondiale : évolution et enjeux. In: Revue Québécoise de droit international, Hors-série décembre 2021 – Organisations internationales. Droit et politique de la gouvernance mondiale. pp. 213-233; https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2021_hos_2_1_2571

³⁵ Centre Français des Fonds et Fondations, (juin 2016): <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2022/09/Fondations-Climat.pdf>

1. Les enjeux environnementaux : un financement minoritaire mais en progression

Il existe peu de données globales sur les montants des financements consacrés aux enjeux environnementaux par la philanthropie en Europe. La dernière édition du rapport du réseau philanthropique européen Philea « *Environmental Funding by European Foundations* »³⁶ atteste qu'en 2021, la philanthropie européenne aurait distribué 1,6 milliards d'euros pour l'environnement, ce qui représente une augmentation des dépenses par rapport aux 745 millions d'euros distribués pour l'année 2018³⁷. Cette progression rapide reste tout de même à relativiser face aux 54,5 milliards dépensés au total par le secteur philanthropique européen chaque année³⁸.

Le constat en France s'aligne sur cette tendance européenne : les données montrent une **faiblesse des financements** face à l'ampleur des enjeux environnementaux, bien que l'on observe une progression au cours des dernières années. Ainsi, les dépenses estimées des fondations et FDD en France dédiés à la cause environnementale représenteraient 474 millions d'euros, soit **3 % de l'ensemble des dépenses du secteur**.

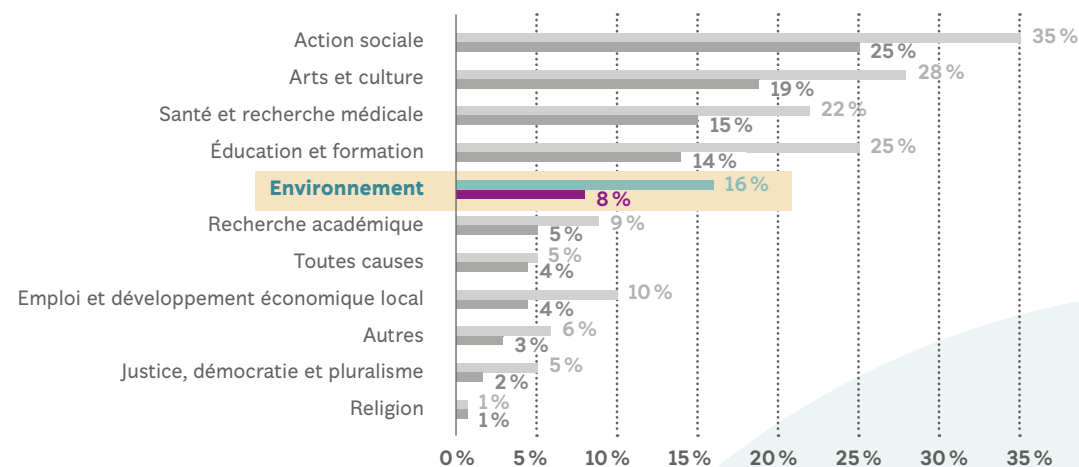
L'analyse des domaines d'intervention des fondations et FDD confirme l'aspect minoritaire du domaine environnemental dans le secteur philanthropique français. En 2022, **seulement 8 % des fondations et FDD déclaraient avoir l'environnement comme domaine d'action principal et 16 % avoir l'environnement parmi leurs quatre premiers domaines d'action** (FIGURE 1).

Certaines fondations et FDD interrogés dans le cadre de cette étude soulignent le faible niveau de financements ciblés sur les sujets environnementaux, comme Isabelle Susini, directrice du Fonds 1% pour la Planète :

« Ce que nous constatons de manière plus large, c'est que le sujet environnemental est encore le parent pauvre de la philanthropie. En France, ce sont moins de 10 % des sommes qui sont versées à ces causes-là. C'est assez contre-intuitif puisque c'est un sujet important dans les médias et une des préoccupations majeures des citoyens, en particulier des plus jeunes. Pourtant cela reste sous-financé. »

Cette situation résulte de multiples facteurs parmi lesquels figure notamment le fait que **75 % des fondations et FDD qui affirment avoir l'environnement comme objet principal d'activité ont un budget annuel inférieur à 250 000 €** (TABLEAU 2).

FIGURE 1
Domaines d'actions des fondations et FDD en 2022



En 2022, 16 % des fondations et FDD disent avoir au minimum un domaine d'action dans l'environnement, et 8 % des fondations et FDD déclarent l'environnement comme domaine d'action principal.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

³⁶ Philea, (22 mai 2023), Environmental Funding by European Foundations : Volume 6: <https://philea.issuelab.org/resource/environmental-funding-by-european-foundations-volume-6.html>

³⁷ Philea précise que la hausse rapide des financements estimés s'explique par l'entrée de 21 fondations pour la première fois dans l'étude, dont parmi elles de très grands financeurs et d'autres qui accordent un grand nombre de petites subventions. Les 105 fondations restantes ont, elles, augmenté leurs subventions entre 2018 et 2021.

³⁸ <https://philea.eu>, visité le 03/09/2024.

TABLEAU 2

Tranches de dépenses des fondations et FDD selon leurs domaines principaux

	Autres domaines principaux	Domaine principal Environnement	Total
Moins de 50k €	39 %	46 %	39 %
de 50k € à moins de 250k €	26 %	29 %	26 %
de 250k € à moins de 1 million €	17 %	12 %	17 %
de 1 million € à moins de 3 millions €	8 %	6 %	8 %
plus de 3 millions €	10 %	7 %	10 %
Total	100 %	100 %	100 %

46 % des fondations et FDD qui affirment avoir l'environnement comme domaine principal ont des dépenses annuelles inférieures à 50k €.

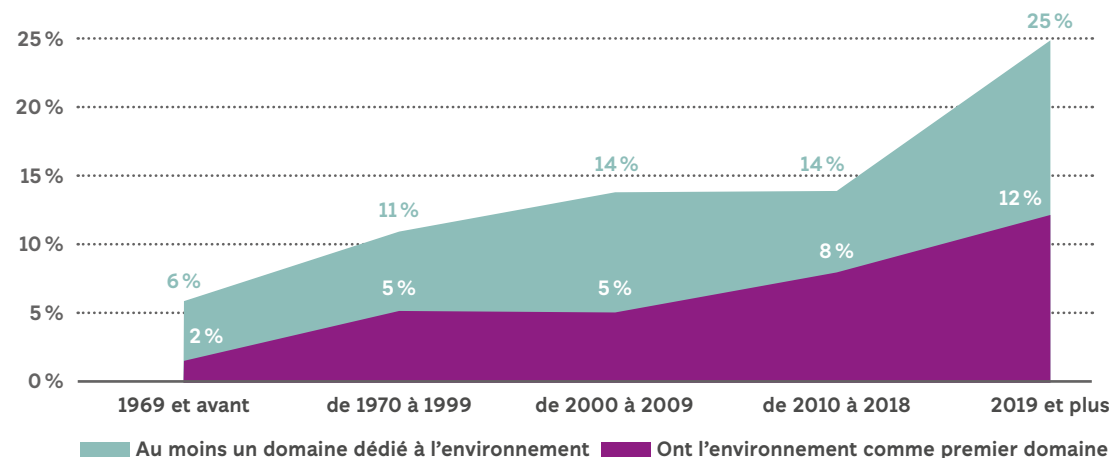
Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

Si les montants des financements des fondations et FDD fléchés vers l'environnement restent très insuffisants pour répondre à la taille et à l'urgence des enjeux, on observe toutefois une accélération de l'intégration des questions environnementales dans le secteur philanthropique.

On constate ainsi que **25 % des structures philanthropiques créées depuis 2019** disent consacrer au moins une partie de leur activité à l'environnement, alors que **14 % des fondations et FDD créés avant 2009** affirment agir sur l'environnement (FIGURE 2).

FIGURE 2

Évolution des domaines d'intervention principaux selon la période de création des fondations et FDD



25 % des fondations et FDD créés depuis 2019 déclarent agir au moins en partie sur l'environnement.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

Ce sont aussi **12 % des fondations et FDD créés depuis 2019** qui déclarent avoir choisi l'environnement comme **domaine d'intervention principal**, alors que **moins de 5 % des fondations et FDD créées avant 2009** affirment agir en premier lieu sur ces questions (FIGURE 2). À ce sujet, Hortense Vourc'h, déléguée générale du Fonds Superbloom créé en 2021 explique que la question environnementale était une évidence avant même le lancement du fonds :

« [La question environnementale] a été la base des échanges dans la définition de notre objet social. Notre famille a une forte sensibilité aussi bien sur les sujets de transition environnementale que sur ceux de la lutte contre les inégalités. »

Les financements des fondations pour l'environnement restent très bas, mais la création de nouvelles structures témoigne d'un intérêt grandissant pour les enjeux environnementaux dans le secteur. Quels sont donc les statuts de ces organisations philanthropiques qui souhaitent agir pour l'environnement ?

2. Une large variété de profils de fondations et FDD

Les fondations et FDD qui disent développer des activités dans le domaine de l'environnement ont divers statuts juridiques, dont certains s'avèrent être plus représentés que d'autres. On constate en première place **une forte présence des FDD (48 %) puis des FA (26 %)**, ce qui correspond à leur poids en nombre dans le secteur philanthropique (respectivement 45 % et 32 %). Il est intéressant de souligner que **la philanthropie environnementale semble n'être**

constituée que de 6 % de FRUP alors même que celles-ci représentent 13 % du secteur philanthropique. À l'opposé, on remarque que les FE semblent avoir une place importante dans la philanthropie environnementale : **bien qu'elles ne constituent que 8 % du secteur, elles représentent 18 % des fondations affirmant agir dans ce domaine** (TABLEAU 3).

TABLEAU 3

Statut juridique et objet social comprenant l'environnement

	Fondations ou FDD SANS actions sur l'environnement	Fondations ou FDD AVEC actions sur l'environnement	Ensemble des fondations ou FDD
FRUP	14 %	6 %	13 %
FE	7 %	18 %	8 %
FA	33 %	26 %	32 %
FCS, FU, FP, FH	2 %	2 %	2 %
FDD	44 %	48 %	45 %
Total	100 % (n=2615)	100 % (n=445)	100 %

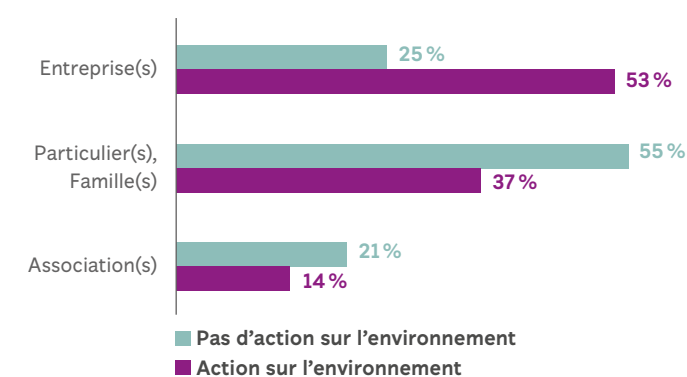
26 % des fondations et FDD qui déclarent agir sur l'environnement sont des FA et 18 % sont des FE.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

La forte représentation des entreprises semble également se retrouver dans l'analyse des profils des fondateurs et fondatrices. En effet, plus de la moitié (**53 % des structures philanthropiques affirmant agir sur l'environnement sont issues d'entreprises** (FIGURE 3). Bien que majoritaires dans les créations de structures philanthropiques, les particuliers et les familles ne sont que pour un peu plus d'un tiers (37 %) à l'origine de structures qui déclarent agir pour l'environnement.

FIGURE 3

Profil de fondateurs des structures philanthropiques selon leurs actions sur l'environnement



53 % des fondations et FDD qui déclarent agir sur l'environnement ont une entreprise parmi leurs fondateurs.

La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % car les réponses sont issues d'une question à choix multiples.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

Aucune étude ciblée n'existe à ce jour pour comprendre la prééminence des FE dans la philanthropie environnementale en France si l'on compare au secteur plus globalement. Toutefois, il est possible d'avancer quelques hypothèses, comme **l'existence pour les entreprises d'un cadre légal sur l'environnement depuis 2001**. En effet, la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (loi NRE) de 2001 stipule que les entreprises françaises cotées sur un marché réglementé (646 à l'époque la promulgation de la loi) doivent produire un reporting extra-financier incorporant des données sur la gestion sociale et environnementale de leurs activités³⁹.

Sur ce cadre juridique, un parallèle peut être effectué avec les obligations légales liées à l'atteinte de la parité dans les entreprises. Selon l'étude « La parité : un enjeu pour les Fondations et Fonds de dotation en France » de l'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France⁴⁰, les lois sur l'atteinte et la préservation de la parité dans les entreprises ont permis aux fondations et FDD issus d'entreprises de progresser plus rapidement dans ce domaine via, entre autres, le recours à des quotas. L'étude nuance toutefois l'impact de ces mesures dans les entreprises ainsi que dans leurs fondations affiliées en rappelant que, si la visibilité du sujet est indéniable en vertu du cadre légal, la parité n'est pourtant toujours pas acquise ni dans les entreprises ni dans les FE. La thématique environnementale semble refléter une tendance similaire.

Pour le reste du secteur philanthropique, hors fondations et FDD issus d'entreprises, **il n'existe aucun cadre légal qui pourrait inciter les fondations à agir sur les enjeux environnementaux**, ce qu'une des structures interrogées déplore par ailleurs :

« La transition est vraiment poussée par l'évolution de la réglementation mais il n'y a pas d'agenda réglementaire à ce sujet dans le secteur. Pourtant, c'est la réglementation qui pousse les grands acteurs à changer. Il y en a quelques-uns qui ont eu une vraie prise de conscience mais pour la majorité, c'est la loi à échelle française et européenne qui les a fait bouger définitivement. »

Bien qu'il n'existe pas de cadre légal hors fondations et FDD issus d'entreprises, les organisations philanthropiques semblent s'intéresser de plus en plus aux questions environnementales, comme le mentionne Catherine Savey, directrice de la Fondation Suez :

« Il y a une dizaine d'années, il y avait peu de fondations qui s'occupaient de la transition écologique. Aujourd'hui, nous voyons qu'il existe au minimum une envie et un souhait plus généralisés d'être vraiment présents sur cette thématique-là. »

Les entretiens avec les organisations interrogées laissent ainsi entrevoir plusieurs pistes pour expliquer cet intérêt croissant pour les questions environnementales.

3. Une visibilité et une conscience croissante de la crise environnementale au sein de certaines structures

Dans les fondations et FDD interrogés, plusieurs facteurs d'engagement pour les causes environnementales émergent. **La majorité des acteurs rencontrés dit avoir pris conscience de l'urgence de la crise environnementale actuelle, et ce d'autant plus qu'elle devient de plus en plus visible au quotidien**. Certaines personnes interrogées soulignent que **les effets des dérèglements climatiques sont toujours plus visibles sur le terrain**, comme le note Thierry Vandeveld, ancien directeur de la Fondation Veolia :

« Nous avons conscience depuis longtemps qu'avec le bouleversement climatique, les choses changent et nous le constatons pratiquement tous les jours. Quand nous gérons une station d'épuration ou une usine d'eau, nous nous apercevons qu'il y a de plus en plus souvent des catastrophes et que le niveau des mers est en train de monter. Cela nous impacte aussi directement. »

Si ces effets sont visibles partout dans le monde, les **structures agissant dans le Sud global** sont souvent celles qui sont les plus marquées par cette urgence, en raison de **l'ampleur des effets et du manque de moyens pour y répondre**. Pour Sarah Tirmarche, directrice de la Fondation EPIC, les conséquences des dérèglements climatiques sont observables depuis de nombreuses années à travers les effets sur les publics avec lesquels la fondation travaille dans le Sud global :

« Nous travaillons sur des questions de santé et de pauvreté et nous avons constaté un retour en arrière très soudain dû au changement climatique et à son impact sur les populations. Par exemple, tout ce que nous avons pu faire sur les meilleures alimentations, sur la protection d'agriculteurs et sur la lutte contre la pauvreté a été détruit à cause de l'aridité des sols, de la pluie, etc. Nous nous sommes donc dit : soit nous continuons à investir, à contourner et à

trouver des solutions, soit nous intégrons directement cette problématique dans nos programmes et dans les associations avec lesquelles nous travaillons sur place. »

Une réflexion autour **des futures générations** est aussi présente dans les discours de plusieurs structures interrogées, en particulier celles qui s'intéressent à l'éducation ou à la jeunesse, comme le souligne toujours Sarah Tirmarche :

« [La tendance] était de se dire que puisque nous nous positionnons sur la protection des générations futures, de l'enfance et de la jeunesse, ne pas prendre en compte la menace climat serait un non-sens. »

³⁹ Inspection générale de l'environnement, Conseil général des mines, Inspection générale des affaires sociales, Rapport de mission sur l'application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques, août 2007, pp. 6-7.

⁴⁰ Observatoire de la Philanthropie, Fondation de France, (2022), « La parité : en enjeu pour les fondations et fonds de dotation en France ».

La prise de conscience que les dérèglements climatiques affectent en particulier les populations vulnérables et les générations futures pousse plusieurs fondations et FDD interrogés à **repenser leur stratégie sur le long terme**. Comme l'avance Sarah Alezrah, déléguée générale de la Fondation Bouygues Telecom :

« En tant que fondation, nous pensons qu'il faut presque entrer dans la résilience aujourd'hui par rapport à tous ces sujets parce que le dérèglement climatique est bien là. Nous ne sommes plus en train d'imaginer des solutions pour éviter le dérèglement, nous le constatons. Si demain la prise de conscience de tous ces enjeux devenait un réflexe citoyen, nous pourrions arrêter de raisonner à court terme pour avoir une vision à moyen et long terme. C'est cela qu'il faut pour les générations futures. »

Les défis spécifiques à la crise climatique conduisent des fondations et FDD à souligner **la complexité à appréhender l'ensemble de ces enjeux**. Karine Gavand, directrice des Programmes France de la European Climate Foundation, le met en avant :

« Le sujet est délicat : on ne sait pas par quel bout le prendre. Il touche à des aspects qui, d'une part, nous questionnent en tant que citoyens à travers notre rapport à la société et à la consommation. D'autre part, c'est un sujet qui questionne aussi les acteurs politiques et les acteurs économiques. Pour ajouter à cela, nous observons que la stratégie [environnementale] s'est complexifiée et diversifiée, donc notre travail doit vraiment se faire en dentelle. »

De fait, intégrer la dimension plurielle et multidimensionnelle des enjeux face à la crise environnementale apparaît comme l'un des défis majeurs de l'action des fondations pour la transition environnementale. Face aux défis environnementaux, quelles sont les différentes stratégies, les enjeux et les défis pour les fondations et FDD ?

2

Stratégies, enjeux et défis de la transition environnementale pour la philanthropie

Bien que l'environnement reste un domaine d'intervention peu financé par les fondations et FDD, la transversalité des différents enjeux face à la crise environnementale commence peu à peu à être prise en compte par certaines organisations philanthropiques, dans une perspective de transition. Les manières dont chaque structure intègre ces enjeux sont différentes, et si la conscience de la crise est commune, les visions sur la manière d'aborder le problème et sur les solutions à apporter sont diverses. Cet éparpillement, sans doute révélateur de la complexité du sujet, rend plus difficile l'élaboration d'un panorama général des stratégies et des pratiques déployées par ces structures, bien que certaines lignes se dégagent. Comment les fondations et FDD s'emparent-ils de ces questions complexes ? Quels sont les enjeux et les défis de la transition environnementale pour le secteur philanthropique ?

1. Au-delà des silos : vers une conception transversale des enjeux sociaux et environnementaux

L'un des défis de la transition environnementale est la **complexité des enjeux qu'elle englobe** ainsi que la **nécessité de penser l'interdépendance des questions sociales et environnementales** liées à la crise climatique.

Faisant écho aux recherches scientifiques soulignant la nature anthropique des dérèglements climatiques, les acteurs philanthropiques interrogés disent être conscients du **caractère humain de la crise environnementale** et de la nécessité de penser conjointement les enjeux sociaux et environnementaux. Comme le met en avant Ségolène Ohl, chargée de missions Fondation et Mécénat auprès de la Fondation Ekibio, la crise climatique est avant tout une menace pour les êtres humains :

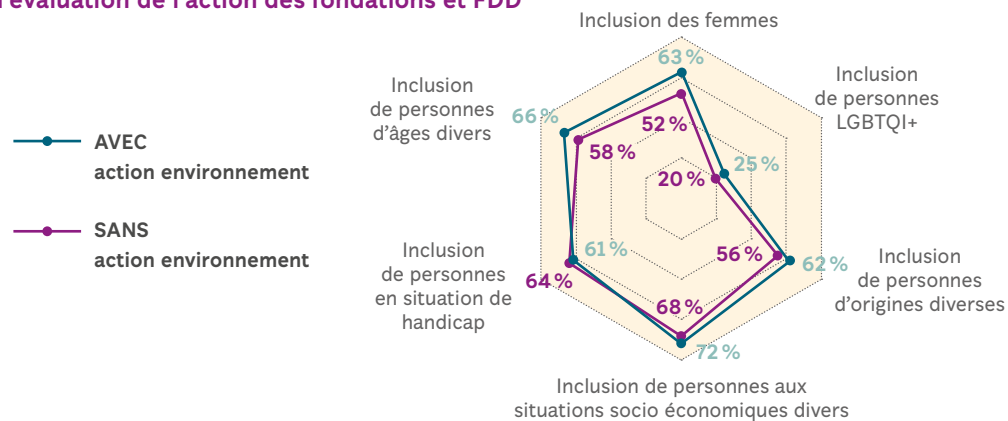
« Les enjeux environnementaux sont très larges. On a conscience aujourd'hui que ce n'est pas la planète qui allait être détruite, mais que ce sont plutôt

les humains qui sont menacés par les activités humaines elles-mêmes. De ce fait, les enjeux environnementaux font complètement écho aux enjeux sociaux, au vivre ensemble, et globalement à l'ensemble des enjeux sociétaux. »

Cette compréhension de l'imbrication des enjeux sociaux et environnementaux conduit certaines fondations à développer une **approche transversale** des causes qu'elles financent. D'après les résultats de la dernière enquête nationale sur les fondations et FDD réalisée par l'Observatoire de la Philanthropie⁴¹, **les fondations et FDD qui déclarent avoir au moins une action sur l'environnement sont plus nombreuses à affirmer développer une approche transversale des enjeux sociaux et environnementaux**, que ce soit pour construire ou pour évaluer leurs actions. Les critères qui seraient les plus fréquemment pris en compte sont l'inclusion de femmes, la diversité d'origine, d'âge ou encore d'origine socio-économique (FIGURE 4).

FIGURE 4

Prise en compte de sujets transversaux dans la construction et l'évaluation de l'action des fondations et FDD



Lecture : L'inclusion des femmes dans les actions des fondations serait prise en compte par 63% de structures philanthropiques affirmant agir sur l'environnement.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

⁴¹ Observatoire de la philanthropie, Fondation de France (2023), https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/2023/Rapport_Fonds-fondations2023.pdf

Pour les fondations et FDD qui souhaitent intégrer les enjeux environnementaux, des interrogations émergent rapidement **quant à la manière la plus appropriée de le faire au regard de leur objet social principal**. Les fondations et FDD interrogés qui ont mis en œuvre une approche transversale l'ont fait de différentes manières. Par exemple, la Fondation Carrefour affirme avoir ajouté à son action générale de lutte contre la précarité un soutien renforcé envers la lutte contre la précarité alimentaire. Comme l'explique sa directrice générale Marie-Astrid Raoult :

« Pour notre nouveau mandat, nous nous sommes orientés vers le soutien à la lutte contre la précarité alimentaire. En effet, durant les trois années de crise, nous avons été fortement sollicités par les acteurs de l'aide alimentaire donc nous allons poursuivre notre engagement. »

La Fondation Suez a, elle, évoqué avoir construit un nouvel axe dédié aux enjeux environnementaux et sociaux. La Fondation Groupe RATP a décidé d'arrêter un programme dédié aux questions environnementales pour intégrer systématiquement celles-ci à l'ensemble de ses programmes. Ou encore, le Fonds 1% pour la Planète a mentionné avoir ajouté des critères sociaux aux critères environnementaux existants pour sélectionner les associations et projets soutenus.

Cependant, **la mise en œuvre d'une approche transversale des enjeux sociaux et environnementaux n'est pas toujours aisée**. En effet, il peut parfois être difficile pour les fondations et FDD de trouver des projets alliant enjeux sociaux et environnementaux car les associations n'ont pas toujours la possibilité ou le réflexe de prendre en compte plusieurs enjeux à la fois. Certaines fondations interrogées indiquent **accompagner les associations** afin d'essayer de répondre à des problématiques transverses. La Fondation Veolia a ainsi évoqué avoir soutenu une association dans sa réflexion autour de son empreinte écologique :

« Nous accompagnons aussi une association dans sa réflexion sur son empreinte écologique. Jusqu'à présent, l'association délivrait de l'aide dans le champ médical mais se préoccupait relativement peu de

son empreinte écologique. Elle sauvait des personnes mais les retombées de ses actions sur l'environnement n'étaient pas, jusqu'à une dizaine d'années, au cœur de ses préoccupations. Il y a eu une vraie prise de conscience par l'association, qui a voulu être efficace dans son action médicale tout en ayant un faible impact sur l'environnement. Pour cela, nous l'accompagnons concrètement par du mécénat financier, et par beaucoup de mécénat de compétences. »

L'objet social des fondations peut également être un frein à l'intégration de sujets transversaux, lorsque la mission de la fondation est trop restreinte. Ainsi, « ne pas être sur une cause précise » peut permettre une certaine flexibilité dans les actions menées ou soutenues, comme l'indique Sarah Alezrah de la Fondation Bouygues Télécom :

« La fondation Bouygues Télécom a la particularité de ne pas être sur une cause précise puisque nous soutenons l'engagement, le bénévolat et les engagements citoyens au sens large. Nous pouvons ainsi soutenir une variété de causes tant qu'elles s'inscrivent dans un engagement citoyen. Cela peut couvrir des causes sociétales comme des causes environnementales. »

Des enjeux stratégiques de délimitation de l'objet social des fondations et FDD sont également évoqués par les personnes interrogées qui, au fur et à mesure de leur réflexion, en précisent la portée ou au contraire l'élargissent, dans des stratégies de « recentrage » ou de « saupoudrage ». Quels sont donc les autres moyens déployés pour accompagner la transition environnementale ?

2. Des actions transversales pour accompagner la transition environnementale

Si la première partie a permis de montrer les profils des fondations françaises qui affirment financer l'environnement, il existe peu de données précises sur ce qu'elles financent. À l'échelle internationale, ClimateWorks Foundation estime que les secteurs les plus financés entre 2017 et 2021 par les fondations dans le monde sont les énergies renouvelables (300 millions de dollars soit 11% du total), les forêts (260 millions de dollars soit 9% du total) puis l'alimentation et l'agriculture (240 millions de dollars soit 9% du total)⁴². D'après les analyses de Philea⁴³, les secteurs les plus financés par les fondations européennes en 2021 sont le climat et l'atmosphère (393 millions d'euros soit 25% du total), suivi de la protection des espèces animales et de la biodiversité (258 millions d'euros), puis de l'énergie (231 millions d'euros).

En dépit de ces chiffres, il est complexe de délimiter ce qui relève de « l'environnement », ou même plus largement de « la transition », si l'on considère que financer la transition environnementale revient à participer à un changement de société plus large. La philanthropie européenne, comme le montre le dernier rapport de Philea sur le sujet, engage par exemple de très faibles niveaux de subventions envers les actions de justice climatique⁴⁴.

Concernant la philanthropie française, les entretiens ont fait émerger plusieurs thèmes soutenus en priorité tels que l'agriculture et l'alimentation, l'économie circulaire, la santé, la réduction des pesticides, les énergies renouvelables, l'eau, la protection de la biodiversité, etc. Émergent également de ces échanges des actions transversales, dont trois semblent particulièrement intéressantes à explorer car fréquemment citées : la production et diffusion de connaissances, la question de l'articulation des échelles et le soutien à de nouveaux modèles.

Encourager la production et diffusion de connaissances

Parmi les réflexions au sein du secteur sur ce que la philanthropie peut financer pour accompagner la transition environnementale, **l'accès à la connaissance sur les enjeux environnementaux et les questions leur étant liées, ainsi que la production de cette connaissance** sont des sujets régulièrement soulevés par les structures interrogées. Plusieurs d'entre elles disent chercher à encourager la production de connaissances, que ce soit par du soutien à des programmes de recherche ou par l'organisation d'événements scientifiques. Ainsi, comme le souligne Axel Nevers de la Fondation Palladio :

« Nous finançons aussi des bourses de recherche de doctorants et de postdoctorants dont une partie traite spécifiquement de la lutte contre le réchauffement climatique ou des enjeux liés au réchauffement climatique dans le milieu urbain. »

Plusieurs personnes interrogées soulignent que s'appuyer sur des chercheurs et chercheuses académiques, spécialistes de ces questions, est d'autant plus crucial qu'il y a **beaucoup de méconnaissance et un manque d'accès à « l'information juste »**, comme le met en avant Nicolas Giraudeau, président de la Fondation Université de Montpellier :

« Il y a beaucoup d'idées reçues au sujet de la transition écologique, par méconnaissance ou par manque d'accès à l'information juste. Nous sommes plutôt sur l'idée que puisque nous avons des scientifiques qui sont des experts dans des thématiques bien précises liées à l'écologie, il faut que ces experts puissent diffuser l'information. »

Stéphanie Clément-Grandcourt, directrice générale de la Fondation pour la Nature et l'Homme, souligne que s'appuyer sur le milieu académique pour diffuser la connaissance scientifique est fondamental :

« Avoir une assise scientifique la plus solide possible permet de porter [les sujets environnementaux] auprès des parties prenantes et des citoyens et citoyennes. »

Pour de multiples organisations interrogées, **sensibiliser la société** plus largement apparaît comme un objectif essentiel dans les actions pour la transition environnementale. Il y a une volonté d'« embarquer le plus grand nombre », faire de la « sensibilisation citoyenne autour de ces enjeux », faire « que le grand public s'empare de ces sujets », surtout à un moment « [de] recul en Europe par rapport à l'acceptabilité de toutes les mesures sociales et écologiques ». Des fondations travaillant sur les enjeux d'éducation cherchent ainsi parfois à intégrer la transition environnementale à leurs actions, comme l'explique Bruno Babinet, directeur Achat, Transition Écologique et Logistique événementielle de la Fondation Apprentis d'Auteuil :

« Nous avons aujourd'hui transformé un certain nombre de nos formations pour y intégrer les principes d'écologie. Cela fait partie des axes de notre projet éducatif, qui s'intègre pleinement dans l'écologie intégrale. »

Agir à différentes échelles : le rôle des territoires

Un second axe de réflexion émerge dans les discussions avec les fondations et FDD interrogés : **celui de l'échelle d'action la plus pertinente**. Certains insistent sur l'importance de « trouver la bonne échelle » et de « penser les échelles » - de l'échelle européenne au très local, en passant par le national ou l'échelle municipale. **Les échelles n'étant pas mutuellement exclusives, elles peuvent être articulées dans les réflexions stratégiques des fondations.**

L'échelle locale (quartier, ville, département, etc.) est plébiscitée par plusieurs fondations comme un niveau d'action particulièrement pertinent pour la transition environnementale car elle facilite l'action avec l'ensemble des parties prenantes. Comme le souligne Raphaël René-Bazin, secrétaire général de la Fondation Groupe RATP :

« Nous savons aujourd'hui que la transition écologique passe beaucoup par l'action dans les territoires en proximité et que les changements de comportement arriveront s'il y a des initiatives locales. Donc les fondations, me semble-t-il, doivent s'engager et agir de manière plus locale avec toutes les parties prenantes d'un territoire, parce que c'est là que les choses se passent, en complément du niveau macro. »

Le rôle des territoires apparaît ainsi comme un enjeu crucial.

⁴² ClimateWorks Foundation, « Funding trends 2023: Climate change mitigation philanthropy », (octobre 2022), p.8 <https://www.climateworks.org/report/funding-trends-2023/>

⁴³ Philea. op.cit. p.16

⁴⁴ Philea. op.cit. pp.26-31

Ceci semble d'autant plus pertinent que les fondations sont « souvent insérées dans les territoires » pour « répondre au mieux et au plus près des besoins » de ceux-ci. Ainsi, les différentes personnes interviewées insistent sur la nécessité d'encourager la « **transition écologique des territoires** » en développant **une approche plus systémique**⁴⁵. Par exemple, Hortense Vourc'h, déléguée générale du Fonds de dotation Superbloom, constate les effets de l'approche locale de son action :

« Nous avons décidé d'agir davantage sur notre territoire, en nous disant que nous aurons plus d'impact si nous agissons spécifiquement à Nantes. Dans une démarche systémique, nous souhaitons agir à la racine pour comprendre d'où viennent les problèmes. »

Cette perspective systémique s'observe dans les actions de certaines fondations et FDD lorsque ceux-ci travaillent à l'échelle locale et avec différentes parties prenantes, notamment les populations concernées et les pouvoirs publics, **dans une logique multi-acteurs**.

Soutenir de nouveaux modèles

Face à la multiplicité des actions possibles et à la difficulté de se positionner, certaines structures interrogées estiment qu'il est important de financer **la création d'espaces et de modèles de société alternatifs**.

Plusieurs organisations interrogées ont ainsi affirmé ne pas souhaiter soutenir, par exemple, des financements directs de réduction des émissions de CO₂, mais chercher plutôt à « accompagner les modèles qui transforment les façons de faire. » Comme le relève par exemple Olivier Moret, Secrétaire Général de la Fondation Petzl :

« Nous soutenons des collectifs citoyens ou des associations qui, par leur mode de vie, leur mode de fonctionnement ou leurs actions proposent un nouveau récit, une autre façon de vivre qui peut faire tache d'huile car ce sont des modes de vie plus sobres, plus économes, moins consommateurs de ressources. En effet à un moment donné, quand les ressources vont se raréfier, quand la température va monter, il va falloir vivre autrement. Il y a déjà des gens qui ont fait le choix de vivre autrement et qui sont parfaitement heureux. »

Ce soutien à des acteurs qui, au sein de la société, commencent à dessiner les contours de nouveaux modèles pour l'avenir, permet de **rendre concrets et visibles pour le secteur les perspectives d'une société plus juste et plus durable**.

⁴⁵ L'approche systémique se développe en de multiples courants et théories dans différentes disciplines. Il existe différentes manières de développer une approche systémique en fonction de la lignée théorique et du contexte empirique dans lequel on s'inscrit. Cette étude s'inscrit dans la lignée de la pensée systémique inspirée par Donella Meadows et de sa définition d'un système, pour mettre en avant trois caractéristiques : des éléments, une interconnexion entre ces éléments, et une fonction du système : « A system is an interconnected set of elements that is coherently organized in a way that achieves something. If you look at that definition closely for a minute, you can see that a system must consist of three kinds of things: elements, interconnections, and a function or purpose », Donella Meadows, « Thinking in systems », (2008), p.11.

3. Une nécessaire transformation des pratiques internes ?

Au-delà des activités externes, les fondations et FDD interrogés cherchent aussi à intégrer les enjeux environnementaux à leur fonctionnement interne, chacun de manière spécifique. En effet, si pour certaines structures cette intégration « n'est même plus une question », pour d'autres, la refonte de la stratégie reste un défi. Ces transformations prennent du temps, notamment lorsque le domaine d'intervention principal de la structure ne concerne pas les enjeux environnementaux ou que celui-ci reste relativement réduit. Parmi les manières d'intégrer les enjeux environnementaux dans le travail des fondations et FDD, au-delà du seul financement, trois éléments en particulier émergent dans les discussions : la sensibilisation du personnel salarié pour renforcer son engagement, la création de ce que beaucoup de personnes interrogées nomment « une politique RSE » et, dans une moindre mesure, le rôle des investissements.

Engager et sensibiliser les équipes salariées

La mise en cohérence entre l'action pour la transition environnementale et le fonctionnement interne des fondations se pose ainsi **en termes de ressources humaines**.

De nombreuses fondations interrogées soulignent le **manque de moyens humains pour œuvrer pour la transition** (« on est une toute petite équipe »). Plusieurs personnes rencontrées estiment qu'il est difficile de trouver le temps pour intégrer les enjeux environnementaux dans leur politique de ressources humaines, mais certaines fondations et FDD y parviennent à travers différentes pratiques. Plusieurs structures évoquent avoir mis en place des **actions de sensibilisation et de formation pour leurs équipes et leurs bénévoles**, par exemple à travers la fresque du climat⁴⁶ ou d'autres types de fresques (fresque de la biodiversité, fresque de l'immobilier durable, etc.).

D'autres créent des groupes de travail internes ou nomment un directeur ou une directrice « de la transition écologique » au sein de l'organisation pour mieux piloter la stratégie environnementale.

La **motivation des équipes est même parfois un catalyseur de ces enjeux**, notamment avec **l'arrivée de nouvelles générations**, comme le pointent plusieurs organisations. Alban de Loisy, directeur général de la Fondation François Sommer, souligne le rôle des jeunes générations dans les avancées de la fondation :

« En interne, il y a une prise de conscience, une volonté très forte de la part des équipes, et nous le voyons aussi avec le renouvellement générationnel de celles-ci. Les nouvelles générations qui arrivent aujourd'hui veulent avoir cette cohérence globale. Donc nous avançons. »

Pour les FE interrogées, la place du personnel salarié est aussi essentielle dans l'engagement sur les sujets sociaux et environnementaux. Cela permet pour certaines « d'attirer les talents » et les fondations proposent parfois au personnel salarié de s'engager dans ces actions, donnant ainsi « du sens » à leur activité au sein de l'entreprise. Toutefois, quelques FE évoquent **des difficultés à « mobiliser les équipes »** : « les motivations étant parfois différentes, tout le personnel salarié n'est pas convaincu à égale hauteur des enjeux écologiques ». L'implication de ressources humaines reste cependant perçue comme essentielle pour pouvoir embarquer le plus grand nombre dans l'intégration des enjeux environnementaux au sein des organisations.

⁴⁶ <https://fresqueduclimat.org/>

Le développement de « politiques RSE »

L'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques internes des organisations passe aussi par la transformation des opérations.

Cela relève de ce que le secteur englobe communément dans la **stratégie de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)**. Ces politiques RSE comprennent des actions telles que le recyclage, la réduction du plastique ou la réalisation du bilan carbone. Parmi les organisations interrogées, **rare sont celles qui réalisent un bilan carbone**, notamment en raison de la taille limitée des équipes. En effet, comme le mentionne la première partie de l'étude, les structures philanthropiques ne sont pas contraintes juridiquement par le cadre légal issu de la RSE. En revanche, il est intéressant de noter que les FE interrogées sont parfois intégrées dans les démarches RSE des entreprises fondatrices, contraintes, elles, par la réglementation. Dans le cas de la Fondation Petzl, l'entreprise fondatrice est venue demander directement de l'aide à sa fondation dans le cadre de sa politique RSE. On observe différentes dynamiques entre entreprise et fondation, qui conduisent parfois à des avancées sur l'intégration des enjeux environnementaux. Comme le souligne Olivier Moret de la Fondation Petzl :

« Les préoccupations RSE de l'entreprise l'ont amenée à venir nous chercher en disant : « Vous avez un regard sur le monde extérieur plus affûté que le nôtre. Nous, entreprise, sommes très orientés clients, fournisseurs. Ce qui est intéressant, c'est que vous travaillez avec le corps social, les associations. Donc pouvez-vous venir avec nous pour à la fois nous aider à construire quelque chose et aussi nous apporter un regard critique ? Nous avons ainsi été amenés à nous préoccuper de la définition d'une stratégie RSE pour l'entreprise. »

Au-delà des FE, certaines fondations s'outillent pour réaliser un bilan carbone, comme l'observe Bruno Babin de la Fondation Apprentis d'Auteuil qui évoque avoir mis cette pratique en place depuis plusieurs années :

« Avec cette orientation stratégique, nous avons réalisé un premier bilan carbone l'an dernier sur l'exercice 2022.

Mais déjà au préalable, nous réalisons depuis 2011 des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ce sont des notions qui sont pleinement intégrées dans le fonctionnement de la fondation, y compris dans les contrats de restauration. Pour ces contrats, nous insistons pour avoir un approvisionnement local et maintenant même aussi pour un approvisionnement bio dans la plupart de nos contrats. »

Certaines structures insistent sur l'importance de **s'appliquer à elles-mêmes les bonnes pratiques pour être alignées dans les échanges avec leurs parties prenantes** (« on ne peut pas demander à nos bénéficiaires de faire ça et ne pas s'appliquer ces choses-là à nous-même. »).

Le rôle des investissements

Alors même que la question des investissements pour la transition environnementale prend de l'ampleur dans le secteur philanthropique à l'échelle internationale, ceux-ci ont été relativement peu évoqués par les fondations et FDD interrogés. Pour les quelques structures qui abordent le sujet, **la question des investissements est perçue comme cruciale, mais complexe**. Par exemple, Mathilde Douillet, responsable de l'axe Alimentation Durable de la Fondation Daniel et Nina Carasso, affirme que la fondation s'est activement emparée de cette question en interne mais soutient qu'il y a encore beaucoup à faire : « Depuis la COP21, nous sommes très actifs côté impact investing (investissement à impact). Nous avons cherché à faire beaucoup sur ce sujet, mais nous voyons aussi tout ce qui pourrait être fait de plus. » Dans l'ensemble, les structures notent que le changement de pratiques concernant les investissements est toujours un vaste sujet de réflexion pour la philanthropie française. Comme le mentionne l'une des fondations interrogées :

« Nos portefeuilles sont pris en charge par des gérants qui ont une autonomie de gestion. Aujourd'hui, il faut savoir aussi que tous les grands fonds d'investissement et autres commencent à considérablement surveiller la chose. Néanmoins, il y a des investissements qui peuvent être discutables ou discutés. Je pense qu'il y a un réel sujet et que nous ne sommes pas du tout arrivés au bout de la réflexion. »

Une autre structure constate que si « la situation n'est pas catastrophique », « il y a des freins et des mentalités qui n'ont pas encore évolué. » Parmi les freins identifiés, il y a notamment la difficulté de réussir à aligner la direction, le Conseil d'Administration et le comité financier. Comme l'observe Stéphanie Clément-Grandcourt de la Fondation pour la Nature et l'Homme : « Au-delà d'une gouvernance alignée [sur le sujet des investissements], il faut aussi un organe, un comité financier, qui puisse permettre de piloter de manière précise, en plus de la direction générale. Avoir un comité financier dédié à ces questions-là me paraît indispensable. »

D'autre part, **certaines structures redoutent que se restreindre à choisir des investissements « verts » puisse avoir l'effet de réduire l'impact des actions**. Comme le souligne une fondation interrogée :

« Nous avons de vrais débats de fonds sur cette question : faut-il que tous nos investissements soient nécessairement « green », quitte à se priver de certaines ressources ? Parce que le sujet est là, c'est le risque de pouvoir moins financer des actions qui ont de l'impact. La question est donc de savoir où on place le curseur. »

Cet argument d'une perte financière a été contrebalancé par la littérature académique⁴⁷ même si le recul est encore insuffisant.

Par ailleurs, il semblerait que des fondations et FDD prennent moins en compte le sujet des investissements car ils ont besoin de privilégier la recherche de fonds, afin de mener à bien leurs missions. Stéphanie Clément-Grandcourt de la Fondation pour la Nature et l'Homme l'explique :

« Pour certaines fondations environnementales comme la mienne, il y a un vrai enjeu à augmenter leurs ressources pour agir plus largement. Mes priorités stratégiques aujourd'hui sont plus portées sur l'augmentation des ressources pour nous permettre d'agir davantage et plus vite, que sur une réflexion sur les investissements. Je ne dis pas que dans deux ou trois ans, je n'aurai pas ces réflexions, mais actuellement mes priorités sont plutôt de déployer des ressources supplémentaires. »

La question des investissements est un enjeu crucial pour la transition environnementale des fondations et FDD. La recherche a montré que **la majeure partie des émissions des plus aisés provient des investissements**⁴⁸ de ces derniers.

À l'international, plusieurs initiatives montrent la prise de conscience du caractère clé de cet enjeu et le souhait des fondations **d'aligner leurs investissements avec leurs missions sociales**, comme l'indique l'Association of Charitable Foundations (ACF) au Royaume-Uni⁴⁹, les initiatives de Philea au niveau européen⁵⁰, ou encore le lancement d'un fonds pour le climat par l'Asociación Española de Fundaciones (AEF) en Espagne⁵¹.

⁴⁷ Auke Plantinga and Bert Scholtens, « The financial impact of fossil fuel divestment », *Climate Policy* (2021), vol. 21, issue 1, 107-119. https://econpapers.repec.org/article/taftcpx/v_3a21_3ay_3a2021_3ai_3a1_3ap_3a107-119.htm

⁴⁸ Lucas Chancel, « Global carbon inequality over 1990–2019 », (septembre 2022), *Nat Sustain* 5, 931–938. <https://www.nature.com/articles/s41893-022-00955-z>

⁴⁹ ACF, « Investments. The pillars of Stronger foundations practice » <https://acf.org.uk/common/Uploaded%20files/Research%20and%20resources/Stronger%20foundations/Stronger%20Foundations%20Investment%20July%202024.pdf>

⁵⁰ <https://philea.eu/new-initiative-to-support-philanthropic-organisations-with-impact-investing/>

⁵¹ <https://fundacionesporelclima.org/lanzamos-el-fondo-por-el-clima-una-herramienta-de-inversion-sostenible-para-las-fundaciones/>

INVESTISSEMENTS, PHILANTHROPIE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

En France et ailleurs en Europe, la prise en compte par la philanthropie du rôle des investissements dans la transition environnementale est en contraste avec les avancées sur la scène internationale, où la question des investissements des fondations et FDD est l'un des grands enjeux de la transition environnementale du secteur philanthropique. Selon Philea, au niveau européen, les fondations représentent 647,5 milliards d'euros d'actifs et 54,5 milliards d'euros redistribués annuellement⁵². Le capital investi est donc bien plus important que les fonds distribués. Des techniques existent pourtant pour tenter d'aligner la mission sociale des fondations et FDD, et la gestion des investissements en accord avec la transition environnementale. Ces méthodes commencent à se développer dans le secteur philanthropique anglo-saxon.

En voici quelques exemples :

- **Le DivestInvest⁵³** : s'engager à vendre ses investissements dans les entreprises de combustibles fossiles afin d'investir dans les entreprises qui apportent des solutions au changement climatique, telles que l'énergie durable, la reforestation, le transport sans carbone, ou encore la gestion de l'eau.
- **Le spend down⁵⁴** : consommer le capital jusqu'à disparition de la fondation.
- **L'activisme actionnarial (shareholder activism)⁵⁵** : se servir de ses actions pour influencer le comportement des entreprises.

Dans le secteur philanthropique français, ces méthodes sont encore peu répandues mais la sensibilisation autour du rôle crucial des investissements pour la transition environnementale prend de plus en plus d'importance. En mai 2022, le CFF a par exemple publié le guide « *Fonds & Fondations : Stratégie(s) d'investissement pour le climat⁵⁶* ». Ce guide rassemble des pratiques et témoignages issus du secteur, et a pour objectif de « *mettre en cohérence la stratégie de réponse au changement climatique des fondations avec leurs investissements* ».

La prise en compte des enjeux environnementaux au sein des fondations et FDD interrogés semble s'articuler à différents niveaux.

Premièrement, **il apparaît important d'encourager l'engagement des équipes salariées, l'adhésion de celles-ci étant vue comme un moteur pour avancer sur ces enjeux.**

Dans un deuxième temps, la consolidation de ce qui est communément appelé les « *pratiques RSE* » est perçue comme nécessaire à l'intégration des enjeux environnementaux en interne.

Enfin, **la question des investissements, qui apparaît peu dans les discussions, est en réalité un enjeu crucial dont se sont emparées les fondations à l'international, et qui pourrait être utile dans le cadre des réflexions au sein du secteur en France.**

En somme, prendre en compte les différents enjeux liés à la transition environnementale dans l'activité des fondations et FDD nécessite **une mise en cohérence entre les actions externes liées aux missions sociales et le fonctionnement interne des organisations.** La question de la cohérence invite ainsi à une réflexion plus globale sur la manière dont la philanthropie peut répondre aux défis environnementaux, avec l'idée de participer à la transition juste.

⁵² <https://philea.eu/how-we-can-help/knowledge/data-on-the-sector/>

⁵³ Le DivestInvest n'est pas encore une pratique courante dans le secteur philanthropique, tant en France qu'à l'international, mais elle est en progression. En 2021, le DivestInvest, un réseau mondial diversifié composé de particuliers et d'entreprises a créé un manifeste pour renforcer l'engagement de ses membres à abandonner les combustibles fossiles et à investir dans des solutions climatiques en accord avec les conclusions de la COP21. A ce jour, seules 6 fondations françaises ont signé ce manifeste: <https://divestinvest.org/fr/>

⁵⁴ Spending down signifie consommer le capital jusqu'à disparition de la fondation. Plusieurs fondations ont décidé aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni de le faire. La crise climatique étant considéré comme une urgence pour l'humanité, c'est parfois la raison de cette décision. Par exemple, Lankelly Chase a annoncé le faire : « we have recognised the gravity of the interlocking social, climate and economic global crisis we are experiencing today (...). After over 60 years of operating as a charitable grant-making foundation, Lankelly Chase has decided to redistribute all its assets and close within a five-year timeframe ». En Europe, la Fondation Mava, qui travaillait sur l'environnement, a notamment pratiqué le spend down en amont de sa fermeture en 2022.

⁵⁵ Par exemple, la Nathan Cummings Foundation est une fondation familiale multigénérationnelle basée aux États-Unis et qui utilise l'activisme actionnarial. La fondation œuvre en faveur de la justice raciale, économique et environnementale via une dotation de près de 500 millions de dollars. Afin d'aligner 100 % de ses investissements sur ses objectifs de financements, elle a défini quatre catégories : les investissements qui causent des dommages sociaux ou environnementaux, appelés « no-go investments » ; les investissements dans des entreprises qui s'efforcent d'éviter de nuire aux parties prenantes ; les investissements dans des entreprises qui cherchent à bénéficier aux parties prenantes ; les investissements qui contribuent activement à la résolution de problèmes systémiques. Dans un premier temps, la fondation a supprimé la quasi-totalité de ses « no-go investissements ». Elle a ensuite élargi son approche pour réaffecter une part de plus en plus importante de ses actifs à des investissements entrant dans les autres catégories: <https://www.activephilanthropy.org/climatefundingstrategies/capital/nathan-cummings-foundation>

⁵⁶ Centre Français des Fonds et Fondations, (mai 2022), « Fonds & Fondations : Stratégie(s) d'investissement pour le climat » : <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2022/09/Fonds-Fondations-Strategies-dinvestissement-pour-le-climat.pdf>

3

Vers une philanthropie de transition juste

Si la question de la cohérence se pose à l'échelle des fondations, elle est également une question cruciale à l'échelle globale pour penser l'interconnexion entre les crises. En ce sens, la recherche montre qu'il est nécessaire de penser conjointement enjeux sociaux et enjeux environnementaux pour faire face aux dérèglements climatiques. Les derniers rapports du GIEC insistent sur l'importance d'une transition juste, notion qui permet de penser la transition environnementale en intégrant la dimension de justice sociale. Pour le secteur philanthropique français, inscrit dans l'intérêt général, s'emparer de la question de la transition juste semble crucial. Cependant, les transformations structurelles de la société nécessaires à la transition juste font actuellement l'objet de débats au sein du secteur.

Dès lors, que serait une philanthropie de transition juste ? Comment peut-elle être mise en œuvre ? Quelles transformations structurelles nécessite-t-elle pour le secteur ?

Dans un premier temps, cette partie présente la notion de « philanthropie de transition juste » ainsi que les spécificités de celle-ci, qui impliquent notamment de développer des relations plus horizontales au sein du secteur et avec les parties prenantes externes. Cette partie examine aussi la notion de « neutralité », correspondant aujourd'hui à la posture dominante dans le discours des fondations et FDD, et questionne la compatibilité de cette posture avec la philanthropie de transition juste, qui présuppose des transformations structurelles de la société.

1. La transition juste pour la philanthropie

Pour les acteurs de la philanthropie interrogés, la notion de transition juste est plus ou moins familière, mais semble surtout recouvrir différentes réalités. Les interprétations associées à ce terme varient selon les personnes rencontrées. Les structures familières avec ce terme se rattachent à la définition de la transition juste telle que présentée en introduction de cette étude : répondre aux enjeux environnementaux en prenant en compte la justice sociale. **La justice sociale signifie non seulement considérer les populations les plus fragiles mais aussi ne pas imposer des façons de faire ou de penser : elle renvoie ainsi aux inégalités mais aussi aux rapports de pouvoir⁵⁷.** Les termes de « justice » ou « d'équité » ressortent ainsi dans certains discours. Comme l'observe par exemple le délégué général Thierry Vandeveld de la Fondation Veolia :

« La notion de justice est essentielle. Il faut qu'effectivement toutes les parties prenantes trouvent leur compte. [Mais] derrière la notion de justice, il faut être attentif à ce que les pays du Nord n'imposent pas aux populations les plus pauvres leurs façons de faire et [ce d'autant plus] qu'ils sont les plus responsables [des dérèglements climatiques], au détriment des plus démunis, des plus fragiles, des plus pauvres ».

Pour la philanthropie, la notion de transition juste implique ainsi **une transformation du secteur et de ses pratiques**, comme le met en avant le chercheur Edouard Morena dans le rapport « *Beyond 2% : from climate philanthropy to climate justice philanthropy* »⁵⁸ où il parle spécifiquement d'une « **philanthropie de transition juste** ».

Le chercheur définit la philanthropie de transition juste ou philanthropie de justice climatique (« *climate justice philanthropy* ») selon les principes suivants, traduits de l'anglais :

- Une philanthropie qui reconnaît qu'il ne peut y avoir de transition vers la neutralité carbone sans justice ;
- Une philanthropie consciente et non élitiste qui ne confond pas le succès organisationnel avec le progrès collectif vers la justice climatique ;
- Une philanthropie d'apprentissage qui réfléchit de manière critique sur ce qui a été fait, qui apprend de ses erreurs, qui est prête à suivre les initiatives des mouvements sociaux et qui est prête à modifier ses pratiques en conséquence ;
- Une philanthropie engagée qui aligne ses discours et ses pratiques ;
- Une philanthropie systémique qui favorise une approche intersectionnelle de son travail et comprend l'interconnexion entre les crises et les efforts déployés pour y remédier.

Cette définition met en avant différents éléments, dont trois peuvent être soulignés en particulier car faisant directement écho aux entretiens menés pour cette étude.

Premièrement, pour transformer les sociétés, la philanthropie de transition juste nécessite une « philanthropie systémique » qui favorise une « *approche intersectionnelle* »⁵⁹ de son travail et comprend « l'interconnexion entre les crises ».

⁵⁷ Voir à ce sujet la contribution de Philea à la fin de cette étude.

⁵⁸ Edouard Morena, « *Beyond 2%: from climate philanthropy to climate justice philanthropy* » Edge Funders Alliance, UNRISD, 2021.

⁵⁹ « Le terme intersectionnalité a été forgé en 1989 par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw, qui a défini l'intersectionnalité comme 'une métaphore pour comprendre les façons dont les multiples formes d'inégalité ou de désavantage se combinent parfois (...) et créent des obstacles qui souvent ne sont pas compris par les modes de pensée « conventionnels ». L'intersectionnalité est devenue un outil analytique pour comprendre les relations de pouvoir et dynamiques sociales plus ou moins visibles, passées et actuelles. L'intersectionnalité permet de révéler comment certaines catégories telles que la classe, le sexe, la race, l'âge, l'ethnicité, le handicap, l'orientation sexuelle et le statut d'immigrant ou de citoyen se chevauchent dans les expériences vécues par les gens et produisent des formes d'exclusion. L'approche intersectionnelle s'attaque ainsi aux racines des inégalités et de la discrimination. » Philea, « *Futures Philanthropy: Anticipation for the Common Good* », (mai 2024), p.53 <https://philea.issuelab.org/resource/futures-philanthropy-anticipation-for-the-common-good.html>

⁶⁰ Selon l'analyse que développe actuellement Anne Monier dans ses travaux sur la transition environnementale à travers une perspective systémique.

Pour cela, la philanthropie de transition juste pourrait développer une approche systémique selon quatre angles majeurs⁶⁰ :

- La compréhension systémique globale des enjeux, à savoir comment les différentes crises et les différentes causes sont liées ;
- L'intégration systémique des enjeux environnementaux au niveau des fondations en intégrant l'idée que les organisations philanthropiques sont elles-mêmes des systèmes ;
- Le développement d'un fonctionnement systémique du secteur, à travers des collaborations entre les fondations, ainsi que la coordination entre celles-ci et avec les autres acteurs ;
- La prise en compte du rôle de la philanthropie dans le système global, en appréhendant la place et le rôle de la philanthropie dans la société, et la manière dont elle peut bousculer le système actuel pour transformer la société.

Deuxièmement, la philanthropie de transition juste est « une philanthropie consciente et non élitiste ». Selon Morena, il s'agirait d'« une philanthropie d'apprentissage qui réfléchit de manière critique sur ce qui a été fait » et qui est prête « à modifier ses pratiques en conséquence ». De plus, la philanthropie de transition juste « ne confond pas le succès organisationnel avec le progrès collectif ». Il s'agit ainsi pour le secteur de transformer ses pratiques pour horizontaliser les relations avec

les bénéficiaires, créer une relation de confiance, être à l'écoute, et développer des collaborations au sein du secteur et au-delà. Cette approche pourrait potentiellement participer à coordonner voire structurer le secteur, afin de favoriser la mise en œuvre de la transition juste.

Troisièmement, la philanthropie de transition juste est une philanthropie qui reconnaît qu'il ne peut y avoir de « transition vers la neutralité carbone sans justice ». Il s'agit d'une « philanthropie engagée qui aligne ses discours et ses pratiques » et qui est « prête à suivre les initiatives des mouvements sociaux ». En ce sens, la philanthropie pourrait avoir un rôle à jouer dans la remise en question du système actuel, en redéfinissant notamment les relations de pouvoir et les inégalités qui en découlent. Cette approche nécessiterait un engagement fort du secteur, impliquant l'acceptation de prises de risque afin de parvenir à des changements en profondeur.

Le rôle central de l'approche systémique pour la transition juste

La « philanthropie de transition juste » met en avant la nécessité d'une **approche systémique de la transition**. Il s'agit de **comprendre les liens qui unissent les crises climatiques, politiques, démocratiques, sociales, économiques, géopolitiques et le système qui les nourrit**. L'approche systémique a pris de

TABLEAU 4

Répartition des structures philanthropiques en fonction de leur domaine d'intervention et de la mise en œuvre de l'approche systémique

	Fondations et FFD SANS actions sur l'environnement	Fondations et FFD AVEC actions sur l'environnement	Ensemble des fondations et FFD
Ne sait pas ce qu'est l'approche systémique	10 %	11 %	10 %
Déclare ne pas recourir à l'approche systémique	30 %	9 %	23 %
Déclare recourir à l'approche systémique	45 %	65 %	52 %
Prévu dans les mois, années à venir	15 %	16 %	16 %
Total	100 %	100 %	100 %

65 % des fondations et FFD affirmant agir sur l'environnement déclarent avoir recouru à l'approche systémique dans leurs actions.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

l'importance dans les discours au sein du secteur philanthropique ces dernières années, comme le montre, entre autres, l'initiative Racines lancée en France en 2022 par un collectif de fondations, acteurs de la société civile et de l'entrepreneuriat⁶¹. La dernière édition de l'enquête nationale sur les fondations et les FDD révèle notamment que **les structures philanthropiques affirmant avoir des actions sur l'environnement déclarent mettre en œuvre une approche systémique plus souvent que les autres** (65 % contre 45 % dans les autres fondations et FDD, (TABLEAU 4)).

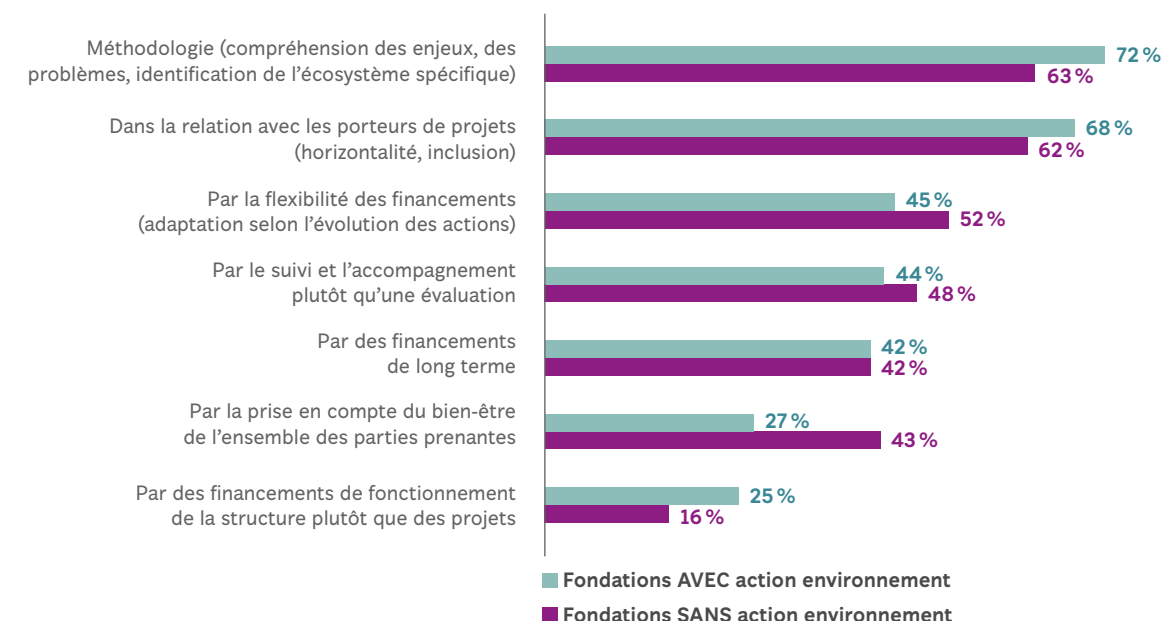
Toutefois, **les modalités de mise en œuvre de l'approche systémique ne seraient pas différentes selon que les fondations agissent ou non pour les enjeux environnementaux**. En effet, dans les deux cas, les fondations et FDD déclarent recourir à l'approche systémique d'un point de vue méthodologique (à savoir pour mieux comprendre les enjeux, les problèmes, ou encore pour identifier un écosystème spécifique, tel que présenté dans la partie II de cette étude)

et par une relation aux porteurs de projets plus horizontale et plus inclusive (FIGURE 5).

La mise en œuvre de la philanthropie de transition juste s'appuie sur l'approche systémique de façon à **mieux comprendre « l'interconnexion entre les crises »**. Ainsi, au-delà de la prise en compte des populations les plus vulnérables dans les financements, la philanthropie de transition juste implique **d'adopter une approche systémique de la transformation du secteur et de ses pratiques**. Dès lors, quelles pratiques mises en œuvre par les structures interrogées s'inscrivent dans une perspective de transition juste ?

FIGURE 5

Modalités de mise en œuvre de l'approche systémique au sein des fondations



72% des fondations et FDD agissant sur l'environnement et déclarant mettre en œuvre l'approche systémique pratiquent cette approche d'un point de vue méthodologique.

Source : Enquête nationale sur les fondations et les FDD 2001-2022, 6^e édition, 2023.

⁶¹ Le collectif Racines accompagne aujourd'hui les acteurs philanthropiques et du mécénat en France dans la compréhension et l'appropriation des approches systémiques en faveur d'une société plus juste et résiliente : <https://www.agiralaracine.fr/>

2. De nouvelles pratiques pour une philanthropie de transition juste : vers plus de confiance et de collaborations

Une minorité de structures interrogées connaît avec précision la définition de « philanthropie de transition juste » mais une partie d'entre elles a pourtant une ou plusieurs pratiques qui s'inscrivent directement dans une perspective de transition juste. Parmi ces pratiques, celles qui ressortent le plus de l'enquête sont le développement de relations plus horizontales, fondées sur la confiance et sur plus de collaborations.

Des relations plus horizontales fondées sur la confiance







La philanthropie de transition juste telle que définie par Edouard Morena est une « philanthropie d'apprentissage », dont les principes se rapprochent de ce que l'on appelle aujourd'hui la **philanthropie basée sur la confiance** (*trust-based philanthropy*)⁶². Elle est définie comme une approche de don qui cherche à atténuer les déséquilibres de pouvoir inhérents aux relations entre les bailleurs de fonds, les organisations à but non lucratif et les communautés⁶³.

La philanthropie basée sur la confiance invite donc à repenser les pratiques des fondations pour une **philanthropie de long terme, qui horizontalise les relations avec les structures soutenues**. Afin de permettre la mise en œuvre de la philanthropie basée sur la confiance, six principes ont été identifiés par le Trust-based Philanthropy Project, à l'initiative de l'approche : accorder un financement pluriannuel non-affecté, apprendre

à connaître les organisations récipiendaires et le domaine concerné, simplifier et rationaliser les formalités administratives, être transparent et réactif, solliciter un retour d'information et s'adapter en conséquence, offrir un soutien au-delà des seuls financements (SCHÉMA 1)⁶⁴.

SCHÉMA 1

Les six pratiques issues de la Trust Based Philanthropy

-  **Give Multi-Year, Unrestricted Funding**
-  **Do the Homework**
-  **Simplify & Streamline Paperwork**
-  **Be Transparent & Responsive**
-  **Solicit and Act on Feedback**
-  **Offer Support Beyond the Check**

Source : Trust-Based Philanthropy Project: <https://www.trustbased-philanthropy.org>. Schéma publié avec l'autorisation de l'initiative.

Plusieurs fondations et FDD interrogés mettent ainsi en avant l'importance de **faciliter les demandes de financement** pour les organisations qui collectent des fonds. Ceci est crucial pour elles car les structures philanthropiques reconnaissent que répondre aux appels à projet demande beaucoup de ressources (humaines, financières, temporelles) aux associations tout en les maintenant un certain temps dans l'incertitude d'obtenir le financement désiré. Comme l'explique la Fondation X :

« Ce qui reste important, c'est que le processus de dépôt de demande soit le plus simple possible, avec des critères d'éligibilité très simples et lisibles, pour éviter que des porteurs de projets nous soumettent des demandes de financement qui n'ont que peu de chances d'aboutir. »

La mise en place de **financements pluriannuels et non restreints** pour les structures soutenues est aussi régulièrement mentionnée. En effet, les financements de long terme et sans affectation donnent la possibilité aux associations d'envisager leurs actions plus durablement **pour qu'elles puissent également s'adapter à des contextes parfois complexes et mouvants**. La Fondation Terre de Liens, en grande partie opératrice, elle, fait directement l'expérience de réception d'un don important non affecté, lui permettant d'œuvrer sur le long terme comme le précise son coordinateur Hugo Arnaud :

« Nous avons reçu un don très important d'un philanthrope privé qui nous a donné toute sa confiance pour pouvoir agir. Cela nous a permis de mettre en place en trois ans la stratégie que nous avions pensée il y a cinq ans. C'est un changement énorme. Dans une relation de confiance, il n'y a pas besoin de dédier le financement à des projets, il n'y a pas de mesure d'impact qui nous ait été demandée, pas d'indicateurs particuliers. Nous avons des échanges réguliers avec ce donateur, qui affirme nous faire confiance pour mettre en place une stratégie globale via des fonds non dédiés. Ces deux dernières années, c'est cela qui, pour nous, a eu le plus d'impact, pour notre capacité à agir et à agir plus rapidement. »

également instaurer une relation de confiance avec les partenaires soutenus, être à l'écoute des associations et développer une relation plus horizontale. Patrick Lescure, fondateur de la Fondation Un Monde par Tous, explique comment son organisation valorise l'expertise des associations :

« Nous lisons beaucoup et nous écoutons beaucoup les associations. Nous les rencontrons très régulièrement, et nous sommes à l'écoute de ce qu'elles font remonter, de ce qu'elles disent, parce que ce sont finalement elles les expertes. »

Selon Edouard Morena, l'horizontalisation des relations peut **nourrir les stratégies des fondations elles-mêmes à travers les expériences et les expertises apportées par les associations**. Il s'agit donc de sortir d'une conception élitiste et hiérarchique (« top down ») de la philanthropie. Pour la Fondation Un Monde par Tous, se défaire d'une approche « par le haut » est d'autant plus important quand il s'agit d'écologie et d'environnement : « L'écologie doit partir 'd'en bas' avec tout le monde ». Malgré tout, plusieurs personnes interrogées sont conscientes de la difficulté d'établir un vrai rapport de confiance, étant donné le caractère structurellement asymétrique de la relation entre fondations et associations soutenues (« c'est plus difficile de taper sur la main qui nous nourrit »).

Les entretiens permettent aussi de noter que les changements de pratiques et l'horizontalisation des relations conduisent les organisations philanthropiques à réfléchir à la **question de l'évaluation et de l'impact**. Ce sujet peut, selon certaines structures interrogées, parfois constituer un frein à l'adoption d'une **perspective systémique de transition juste**. Si pour beaucoup, « la question de l'impact est centrale », certains en soulignent les limites (« on entend beaucoup parler de cette notion d'impact mais elle est très difficile à mettre en place »). Plusieurs organisations insistent sur la difficulté de financer la transition juste à cause de l'impossibilité d'en mesurer l'impact.

⁶² Il serait nécessaire de mener des recherches supplémentaires pour comprendre et conceptualiser ces approches. Il est également important, au-delà des mots utilisés qui deviennent rapidement galvaudés, de s'intéresser aux pratiques réelles.

⁶³ Glossary of Terms & Phrases Frequently Used in Trust Based Philanthropy https://static1.squarespace.com/static/607452f8ad01dc4dd54fc41f/t/6568d8c02ced430166d2c681/1701370048718/FINAL+TBP+Glossary_Terms%26Phrases_2023+.pdf Visité le 4/09/2024

⁶⁴ <https://www.trustbasedphilanthropy.org/>

Comme le met en avant une des fondations interrogées :

« [La transition] doit permettre d'améliorer drastiquement les conditions de vie du plus grand nombre. Nous ne pouvons pas faire cette transition juste au bénéfice de ceux qui sont les plus privilégiés. Cela n'a aucun sens. Donc nous sommes très soucieux, nous avons très bien compris ce sujet. [Mais] c'est plus compliqué de s'en saisir d'un point de vue opérationnel que le carbone, parce que le carbone, ça se compte. Nous sommes capables de comprendre très concrètement si une action a un impact et de mesurer cet impact, cela est plus difficile à mesurer quand on parle d'impact social ou sociétal et de justice dans les transitions. »

Cette réflexion peut conduire à s'interroger sur les limites de l'évaluation d'impact, ainsi que sur la nature et la pertinence des objets mêmes de cette évaluation (qu'évalue-t-on, et est-ce pertinent ?) lorsqu'il s'agit pour des fondations et FDD de financer la transition juste. Même lorsque des projets sont identifiés, plusieurs personnes interrogées mentionnent le défi de l'évaluation des projets. Au regard de la complexité de ces sujets, les organisations interviewées soulignent la nécessité de trouver les personnes compétentes pour s'assurer que le projet s'inscrit effectivement dans une démarche de transition juste (« Lorsque l'on s'oriente sur un sujet aussi pointu que celui de la transition juste, il faut que cela soit évalué par des personnes compétentes. »)

Développer les collaborations et la coordination

L'approche systémique nécessaire à la mise en œuvre d'une philanthropie de transition juste amène à penser le secteur philanthropique comme un écosystème. Face à l'ampleur des enjeux, la collaboration et la coordination des efforts doivent être mises en avant, tant entre organisations philanthropiques qu'entre celles-ci et les autres parties prenantes de la société (pouvoirs publics, entreprises et autres acteurs privés, ONG etc.).

La question de la collaboration apparaît dans les discours de plusieurs des fondations et FDD interrogées. Certains considèrent que la tendance forte du secteur à travailler en silo et dans une perspective relativement individuelle rend les collaborations difficiles.

Comme le souligne Jean-Pierre Paillot, directeur général de la Fondation Avril :

« Il y a une méconnaissance des acteurs entre eux qui fait qu'ils n'arrivent pas à travailler ensemble. Les principaux obstacles pour moi sont l'incapacité à travailler ensemble sur un objectif de transition ou d'amélioration environnementale. Pourtant, on ne pourra pas y arriver si on ne travaille pas ensemble. »

Malgré tout, les collaborations commencent à se développer sous différentes formes. Il existe tout d'abord des coalitions, notamment la **Coalition française des fondations pour le climat**, initiée en novembre 2020 et dont plusieurs fondations et FDD interrogées.

Les structures interrogées évoquent aussi la mise en place de « groupes informels », de « réseaux », de « collèges de fondations », ou encore des collaborations entre « fondations amies », voire à partir d'appels à projets communs ou de mécénat collectif. Un exemple est mentionné par Catherine Savey de la Fondation Suez :

« Il y a quelques initiatives de mécénat collectif où des groupes de fondations s'organisent pour défendre une cause commune, et notamment celle de la transition écologique. Je pense par exemple à l'initiative de fondations basées à Grenoble et à Lyon, qui ont depuis trois ans un programme commun pour soutenir des projets sur la protection de l'environnement dans les Alpes en France. Ce type d'initiatives, je trouve, émerge au niveau local. »

L'importance de collaborer avec d'autres parties prenantes est aussi soulignée par les personnes interrogées car « chaque acteur pris isolément ne pourra rien faire » face aux enjeux environnementaux, et ce d'autant plus que les financements philanthropiques sont moins conséquents que les financements des entreprises ou des États. La Fondation X met par exemple en avant la **nécessité de partenariats publics-privés** :

« Les enjeux de la transition environnementale sont tellement coûteux que les pouvoirs publics disent : 'nous ne pouvons pas tout financer tous seuls. Nous avons besoin du secteur privé.' Le secteur privé dit : 'nous ne pouvons pas

LA COALITION FRANÇAISE DES FONDATIONS POUR LE CLIMAT

La Coalition française des fondations pour le Climat⁶⁵ (Cffc) a été créée en novembre 2020 à l'initiative du Centre Français des Fonds et Fondations⁶⁶ (CFF) afin de « rassembler largement la communauté des FDD français autour de l'enjeu climatique, quels que soient leurs champs d'intervention, leur taille ou bien leurs moyens financiers. » La Coalition, qui compte aujourd'hui 161 membres⁶⁷, a également rédigé un Manifeste⁶⁸ qui comprend six piliers sur lesquels les membres sont appelés à s'appuyer pour lutter contre le dérèglement climatique :

- Se former et convaincre de l'urgence climatique
- Inclure l'enjeu climatique dans le fonctionnement interne
- Inclure l'enjeu climatique dans les missions sociales
- Inclure l'enjeu climatique dans les placements financiers
- Agir pour le collectif
- Informer sur les avancées en toute transparence

La Coalition propose également aux fondations et FDD d'entretenir des dynamiques collaboratives en organisant des formations et en constituant des groupes de travail.

financer tous seuls non plus'. Ce n'est pas comme ça qu'on va en sortir. Tout le monde devrait financer plus, le secteur privé comme le secteur public. Cela peut se faire dans le cadre de partenariats publics-privés. »

Les collaborations peuvent aussi se faire avec des parties prenantes d'une grande diversité, afin de parvenir à des objectifs communs, dans une **perspective multi-acteurs**, comme l'exprime Karine Gavand, directrice des Programmes France de la European Climate Foundation :

« [Nous avons] à cœur de collaborer avec des acteurs qui sont capables de travailler avec les électeurs, avec les groupes politiques, avec des think-tanks, avec des alliances comme le Pacte du pouvoir de vivre qui rassemble des syndicats, des mutuelles de santé, et des acteurs de la précarité énergétique. Il existe aussi des collaborations avec des acteurs de santé ou encore avec des alliances de collectivités locales, comme l'association des maires ruraux de France, qui ont très peu de moyens et cherchent à mobiliser les maires

ruraux sur les questions de développement des énergies renouvelables, par exemple. »

Au-delà des collaborations, plusieurs acteurs interrogés évoquent la **coordination des efforts**, « alignant les théories du changement ». En effet, si certains expriment une volonté de « travailler ensemble », d'autres vont plus loin et veulent « prendre la parole ensemble », voire « porter la voix des fondations » tout en questionnant la capacité d'un secteur si divers à parler d'une seule voix. Enfin, la majorité des structures interrogées exprime le souhait de voir se développer « des espaces pour aborder ces sujets », voire des espaces d'échange avec un « comité de personnalités indépendantes » qui pourraient accompagner les discussions.

⁶⁵ <https://www.centre-francais-fondations.org/manifeste-pour-le-climat/>

⁶⁶ <https://www.centre-francais-fondations.org/>

⁶⁷ https://philanthropyforclimate.org/signatories/?_sft_category=french-commitment

⁶⁸ <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2023/05/MANIFESTE-texte-officiel.pdf>

3. Une philanthropie plus engagée ?

La philanthropie française revendique largement une relative « neutralité » et une posture « apolitique », ce qui semble de prime abord être en tension avec les engagements nécessaires pour le développement d'une philanthropie de transition juste. Toutefois, l'ampleur de la crise climatique et la prise de conscience de la gravité de la situation conduisent certaines fondations et FDD à s'interroger sur ce que développer une philanthropie plus engagée pourrait signifier pour elles et pour le secteur. Les structures interrogées ont également des inquiétudes grandissantes face à ce qu'elles perçoivent comme une « polarisation » du débat public, qui les incite de plus en plus à questionner la notion de neutralité associée à une grande partie de la philanthropie française. Les fondations et FDD oscillent ainsi entre différentes perceptions du rôle de la philanthropie dans l'accompagnement des changements de système, et s'interrogent sur la nécessité pour celle-ci de s'inscrire, ou non, dans une approche de transformation plus profonde et structurelle de la société.

Quel engagement pour le secteur philanthropique ?

La philanthropie de transition juste est, dans la définition proposée par Edouard Morena, une « philanthropie engagée ». Si l'idée d'engagement est partagée par les acteurs de la philanthropie française, la dimension « politique » de cet engagement fait l'objet de discussions au sein du secteur, puisqu'ils revendiquent souvent leur « neutralité » ou leur « apolitisme ». Une partie des organisations interrogées se considère « apolitique » et insiste sur le fait que les fondations n'ont pas de rôle politique à jouer : « est-ce que c'est le rôle des fondations de prendre la parole politique ? », « [Il faut] parler aux citoyens mais rester apolitique ». Certaines se présentent comme « apolitiques », en différenciant le terme de celui d'« apolitique ».

D'autres, comme Mathilde Douillet de la Fondation Daniel et Nina Carasso, considèrent au contraire que la philanthropie est politique :

« Est-ce que nous sommes capables de reconnaître que tout est politique dans ce que nous faisons, et que quand nous faisons un choix concernant un financement ou à qui nous donnons la parole, c'est politique ? ».

Il y a ainsi dans certaines structures une réflexion sur la dimension politique de la philanthropie en raison notamment d'interprétations polysémiques du mot « politique »⁶⁹.

Plusieurs fondations et FDD interrogés soulignent notamment la difficulté à s'engager pour la transition juste en interne, **en raison du rôle clé du Conseil d'Administration**, qui peut parfois limiter l'intégration conjointe des enjeux environnementaux et sociaux. Certaines structures mentionnent qu'il peut parfois y avoir un **décalage entre les objectifs des équipes opérationnelles et les Conseils d'Administration** (« on voit un décalage entre ce dont la société a besoin, là où les équipes voudraient aller et la vitesse à laquelle le Conseil d'Administration est capable d'évoluer »). Cette difficulté à embarquer le Conseil d'Administration est aussi mise en avant à l'international, comme le souligne dans son rapport annuel la Coalition des fondations pour le climat au Canada : « While there was exciting progress across all seven pillars, signatories also identified challenges, including difficulty in securing board support for climate action »⁷⁰.

En parallèle de ces questionnements au sein du secteur, de multiples fondations et FDD interrogés observent et s'inquiètent de la réduction **des espaces démocratiques, en France et dans d'autres pays européens**, et des conséquences que cela pourrait avoir sur

les politiques climatiques. **Le contexte actuel de montée des inégalités, d'accroissement des tensions sociales et de rétrécissement de l'espace civique reflète une crise de la démocratie dont les effets sont ressentis par plusieurs structures participantes.** Pour Agnès Golfier, co-directrice en charge des opérations de la Fondation Danielle Mitterrand, ces tensions confirment la nécessité pour la philanthropie de s'engager de manière plus affirmée :

« Nous sommes dans un moment de fermeture des espaces démocratiques sur les questions environnementales. En tant que fondation, nous pouvons encore avoir une certaine liberté à dire des choses et pousser des sujets. Cela fait vraiment partie de nos réflexions de se dire que nous participons au renouvellement démocratique. La crise environnementale va s'approfondir, donc peut-être que nous avons aussi un rôle à jouer pour être lanceur d'alerte et même un petit peu militant au regard de l'urgence. »

Les réflexions présentées ci-dessus reflètent une **prise de conscience de tensions croissantes au sein de la société.** Certaines structures observent aussi **que les tensions semblent être particulièrement visibles sur les sujets environnementaux** : « Il y a un travail qui est fait sur le débat public avec une polarisation sur les problématiques climatiques et environnementales de manière générale, qui a tendance à fausser le débat », « Le climat n'est pas très serein et pas très bon. Il y a des associations qui s'occupent d'écologie qui sont très inquiètes, et celles qui s'occupent des droits humains aussi. » La Fondation Un Monde par Tous s'emploie à soutenir les associations, environnementales ou non, qui contestent des inégalités systémiques, mais note qu'il s'agit d'une prise de risques :

« Nous allons essayer de soutenir un peu plus les associations qui s'occupent de discrimination raciale mais c'est sûr que nous risquons de rencontrer des difficultés là-dessus. Je pense que la philanthropie doit vraiment se poser des questions au sujet

de l'espace démocratique qui se resserre. »

Face à la prise de conscience large de l'érosion de l'espace démocratique, plusieurs fondations et FDD interrogés réfléchissent à **comment mener à un engagement plus affirmé de la philanthropie.** Ce changement de posture commence à se développer dans le secteur. Comme l'évoque Hugo Arnaud de la Fondation Terre de Liens :

« J'ai l'impression que le secteur des fondations va très bientôt devoir accepter de se politiser pour pouvoir s'engager et mieux financer l'émergence d'actions de plus en plus militantes, conduites par des activistes qui ont un impact très fort en termes de plaidoyer. Il va falloir que les fondations et le milieu philanthropique se politisent un petit peu, ou en tout cas acceptent qu'il y ait des engagements politiques. Certaines fondations le font, mais de manière très discrète, ce n'est pas encore assumé. »

D'après la définition du chercheur Edouard Morena, **la philanthropie de transition juste doit « suivre les initiatives des mouvements sociaux » et « modifier ses pratiques en conséquence ».** Ceci suppose d'adapter les pratiques du secteur de manière à mieux pouvoir soutenir les initiatives des parties prenantes. La transition juste implique de prendre en compte l'interconnexion des crises pour permettre la transformation des systèmes. Par conséquent, **la philanthropie de transition juste suppose de s'inscrire dans une perspective plus engagée, surtout dans un contexte marqué par des tensions sociales croissantes, pour défendre un modèle de société juste, durable et démocratique.** Certaines structures s'engagent pour préserver et renforcer la démocratie, nécessaire à la transition juste, en cherchant à contrer **la montée des populismes et les reculs des politiques climatiques face aux menaces grandissantes.**

⁶⁹ Notamment la distinction entre « la politique » et « le politique » : En France, le vocable « politique », polysémique, recouvre plusieurs définitions, plus ou moins stabilisées. Il fait l'objet de multiples usages. L'adjectif « politique » renvoie aux formes de gouvernement, à l'organisation du pouvoir et à son exercice. On parlera d'institutions politiques, des personnalités politiques (...). Le politique, au masculin, renvoie de manière plus générale au champ social dominé par des conflits d'intérêts régulés par les pouvoirs. C'est un espace de résolution des conflits et d'arbitrage des intérêts divergents de la société. Par politique, on peut entendre de manière générale l'instance préposée au maintien de la cohésion sociale. (Remi Lefebvre, Leçons d'introduction à la science politique, Ellipses, 2010).

⁷⁰ Canadian Philanthropy Commitment on Climate Change, Year 1 Report, p.11. « Bien que des progrès notables aient été réalisés dans les sept piliers, les signataires ont également identifié des défis à relever, notamment la difficulté à obtenir le soutien des conseils d'administration en faveur de l'action climatique. »

Comme le mentionne Karine Gavand de la European Climate Foundation :

« Nous sommes plutôt très inquiets de la montée des populismes en Europe y compris du côté de l'extrême droite. Nous travaillons avec d'autres fondations philanthropiques à la compréhension du phénomène, au rôle qui pourrait être le nôtre sur ces problématiques, et à la façon dont nous pourrions accompagner nos partenaires ou travailler avec d'autres partenaires sur ces questions. »

De cette manière, ces fondations et FDD mettent en avant le rôle que peut avoir la philanthropie en se situant comme **intermédiaire et facilitant le dialogue entre acteurs**⁷¹.

Accompagner le changement de système : vers une transformation des sociétés

Les fondations se **positionnent de manière plurielle concernant leur engagement pour une transformation structurelle de la société** en fonction de leur histoire, de leur identité et de leur positionnement dans le secteur. Au sein de cette diversité d'approches, certaines structures affirment chercher à soutenir en particulier la prise de parole dans l'espace public des associations et mouvements les plus invisibilisés. Par exemple, la Fondation Daniel et Nina Carasso évoque avoir choisi de **rendre visible celles et ceux qui sont souvent peu entendus** :

« Notre posture a été d'identifier les personnes qui ont légitimement droit à la parole, mais que l'on n'entend pas assez dans les débats. Ce n'est pas à nous de prendre la parole, c'est à ces acteurs-là d'être financés pour avoir du temps, donc ce sont des financements structurels que nous faisons pour leur permettre d'être actifs par rapport aux débats et d'avoir leur place dans ceux-ci. »

La Fondation pour La Nature et l'Homme mentionne aller dans une direction similaire, en prenant plutôt **l'angle du plaidoyer et du partage d'information auprès de l'ensemble des individus, notamment ceux qui sont les plus éloignés du débat public** : *« Les acteurs [qui financent du plaidoyer] sont capitaux pour nous permettre d'agir d'une certaine manière en liberté et nous permettre d'agir aussi sur des sujets qui ne sont pas forcément mis dans le débat public de manière évidente. C'est un élément très important à la Fondation de ne pas laisser le citoyen de côté sur des sujets qui se technicisent énormément. Je trouve que nous avons un enjeu démocratique à faire comprendre tous les sujets. »*. Le plaidoyer des fondations du secteur, ou le financement du plaidoyer d'autres acteurs permet, lorsqu'il s'inscrit dans la défense des populations les plus défavorisées et la transformation des sociétés pour les rendre plus justes et plus durables, de participer à la transition juste.

D'autres organisations interrogées affirmant œuvrer dans une approche de transition juste disent être amenées, **face à l'urgence de la situation et l'ampleur de la crise, à prôner une transformation plus profonde et structurelle de la société**. Patrick Lescure et Nathalie Ramos de la Fondation Un Monde par tous le soulignent :

« Il faudrait changer le système et pas le climat. Nous sommes très inquiets pour les années à venir, et les solutions, nous les voyons par un changement radical qui pense les choses de façon globale. [...] Le temps presse, il faut donc qu'il y ait une transformation radicale et juste. »

Ces transformations⁷² vont ainsi dans une perspective **de changement de système, ce dernier étant l'un des principes fondamentaux de la transition juste**.

La transition juste comme changement de système

Selon les chercheurs Cohen, Lemaître, Louis-Lucas et Sampère, la transition juste est « la conception et la mise en œuvre de trajectoires de développement qui préservent ou rétablissent la viabilité de la planète pour les humains et les non-humains. Elle repose sur une **démarche systémique de transformation** de nos façons de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer, d'habiter, de partager les richesses économiques, dans les limites imposées par la résilience du Système Terre, afin, notamment, de limiter l'ampleur du changement climatique, de stopper le déclin de la biodiversité, d'économiser les ressources, de réduire la pollution et de préserver la santé. Elle implique un questionnement sur nos valeurs, se décline à toutes les échelles d'espace et de temps, et mobilise toutes les formes de créativité, éthique, sociale, scientifique, technique, artistique, économique »⁷³.

Ainsi, plusieurs personnes interrogées affirment avoir conscience que la transition juste dans une perspective systémique nécessite un **changement de société et donc davantage de prise de risque et d'engagement au sein du secteur**. Les actions visant à « *changer le système* », c'est-à-dire transformer les sociétés de façon structurelle, prennent progressivement de l'ampleur dans le secteur philanthropique⁷⁴. Julie Broome, directrice d'Ariadne, le réseau philanthropique européen pour les droits humains et le changement social, expliquait dans un entretien à la Fondation de France au printemps 2024 : *« Nous estimons que c'est le moment pour la philanthropie d'être audacieuse, courageuse, téméraire. C'est le moment de prendre des risques, [...] de tester de nouvelles idées qui peuvent parfois être un échec »*⁷⁵.

Dès lors, si le secteur philanthropique français souhaite agir en faveur de l'environnement et contribuer à **construire plus largement une société plus juste et plus durable, dans la lignée des principes de la transition juste**, il semble important que celui-ci adopte une posture apprenante et de réflexivité, en prenant des risques, en cherchant la nuance, en acceptant de se tromper et de douter, pour parvenir à transformer tant ses pratiques et son fonctionnement que les sociétés, en profondeur.

⁷¹ Le rapport « Philanthropie et démocratie : enjeux et perspectives pour les fondations au XXI^e siècle » (pages 19-28) rédigé par Nicolas Duvoux et Sylvain A. Lefèvre et publié par la Fondation de France, analyse en profondeur le rôle de la philanthropie vis-à-vis des enjeux démocratiques : <https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/2023/philanthropie-democratie.pdf>

⁷² Voir la contribution de Philea pour cette étude en fin de rapport.

⁷³ Marianne Cohen, Thalia Lemaître, Tanguy Louis-Lucas and Joaquim Sampère, "Transition environnementale, géographie et dispositifs de recherche interdisciplinaire", Bulletin de l'association de géographes français, 97-4 | 2021, 569-583.

⁷⁴ Max von Abendorth, « A call to philanthropy to be bold. Now ». Alliance Magazine, 21 April 2021.

⁷⁵ <https://www.fondationdefrance.org/en/blog-developing-philanthropy/we-believe-that-this-is-a-moment-for-philanthropy-to-be-bold-brave-and-courageous-julie-broome>

Information clés

- Malgré l'urgence de la crise climatique et l'ampleur de ses conséquences, la **philanthropie environnementale est très minoritaire dans la part des financements philanthropiques**. Selon les derniers rapports, elle représenterait **2 % des financements globaux, 5 % des financements européens et 3 % des financements français**. Par ailleurs, près de la moitié des fondations et FDD en France déclarant avoir l'environnement comme domaine d'intervention principal ont **des dépenses annuelles inférieures à 50k euros**.
- En dépit de financements peu conséquents, on constate **une progression dans la prise en compte des enjeux environnementaux par la philanthropie en France**. En effet, le nombre de nouvelles structures philanthropiques affirmant avoir l'environnement comme domaine principal **a plus que doublé entre 2009 et 2019, passant de 5 % à 12 %**.
- Certains des fondations et FDD investis dans l'environnement affirment adopter **une conception transversale des enjeux de la transition** dans leurs programmes. Des pratiques commencent à se développer en ce sens dans les activités internes et externes des organisations philanthropiques. **En interne**, l'étude souligne le nécessaire engagement des équipes salariées, la mise en œuvre de « *politiques RSE* » et les réflexions autour des investissements, enjeu clé de la transition. En externe, le rapport note le soutien à la production et à la diffusion de la connaissance, une réflexion sur les échelles d'action et le rôle des territoires, ainsi que le développement de collaborations entre fondations mais aussi avec différentes parties prenantes.
- Pour certaines structures, **la conception transversale de leurs actions se traduit aussi par la mise en place d'approches systémiques** afin de mieux lier enjeux environnementaux et enjeux sociaux : **65 % des structures affirmant agir sur l'environnement** disent avoir une approche systémique contre 45 % des structures ne mentionnant aucune

action pour l'environnement. L'approche systémique, qui peut s'appliquer tant à la compréhension des enjeux qu'aux pratiques des structures et du secteur, est l'un des principes fondamentaux de la transition juste.

- La notion de transition juste, **qui convoque conjointement enjeux sociaux et environnementaux, permet de penser la transition environnementale en intégrant la dimension de justice sociale**. **En France, encore peu de fondations et FDD déclarent s'inscrire dans une perspective de transition juste**. Cependant, l'étude constate chez certaines structures une volonté de développer des pratiques en accord avec celle-ci, notamment par la mise en place **d'une philanthropie davantage basée sur l'horizontalisation des relations et la confiance** avec les porteurs de projet et l'ensemble des parties prenantes (*trust-based philanthropy*).
- La philanthropie de transition juste se définit comme **une philanthropie consciente, non élitiste et d'apprentissage reconnaissant que la transition vers la neutralité carbone ne peut se faire sans justice sociale**. En ce sens, elle nécessite une transformation structurelle et en profondeur des sociétés pour les rendre plus justes et plus durables. Plusieurs structures indiquent ainsi souhaiter redonner une place et une voix aux personnes et groupes les plus démunis, qui sont souvent les moins entendus dans l'espace public. Ceci amène ainsi à une réflexion plus globale sur le rôle de la philanthropie dans la préservation et le renforcement de la démocratie, conditions nécessaires à la transition juste et aux transformations profondes et structurelles qu'elle requiert.

Propositions en faveur d'une philanthropie de transition juste

- **Encourager les réflexions**, au sein des fondations et FDD ainsi que pour le secteur plus largement, sur la manière de penser et de promouvoir des changements profonds et systémiques pour soutenir la transition juste (transversalité des enjeux, compréhension des liens entre les crises, intégration des enjeux environnementaux à tous les niveaux de travail des fondations).
- **Favoriser l'horizontalisation** des relations avec les associations, en se fondant sur l'écoute et la confiance vis-à-vis de ceux-ci, la transition juste nécessitant de démocratiser les organisations et la société plus largement.
- **Prendre en compte les savoirs et les expériences** provenant du terrain et des populations les plus fragiles directement concernées, afin d'adopter une vision inclusive des enjeux et de mettre en place les solutions les plus adaptées.
- **Appuyer le développement de la connaissance et de la recherche** sur les enjeux de transition juste en sciences humaines et sociales autant qu'en sciences de la nature pour mieux accompagner le changement de société et les transformations au sein du secteur philanthropique.
- **Renforcer la coordination et la collaboration** au sein du secteur philanthropique ainsi que la création d'espaces d'échanges et d'actions multi-acteurs afin de développer des solutions collectives pour permettre des transformations en profondeur.
- **Faire de la question des investissements un axe majeur de transformation dans le secteur**, ce qui pourrait participer à une redistribution des ressources plus équitable, en vue de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités.
- **Encourager la promotion des pratiques de financement** de la transition juste à la fois systémiques et basées sur la confiance, notamment les financements pluriannuels, les financements non restreints, et les stratégies sur le temps long.

La perspective de Philea

European perspective on just transition



What if philanthropy could help catalyse a truly just transition? As we confront the twin challenges of the climate crisis and long-standing social injustice, there is a growing realisation that one cannot be solved without the other. This moment calls for philanthropy to embrace a role that is more ambitious, courageous and engaged. Could philanthropy become the catalyst that bridges ecological sustainability and social justice? The answer lies in its willingness to take risks, push boundaries and drive transformative change by working alongside communities, governments and movements at both local and global levels.

How can we go beyond “simply” supporting the green transition through technical solutions and encourage a transition that is just? This requires both a recognition of the deep interconnections between climate action and social justice, and a willingness to help evolve systems that have caused harm to both people and the planet. This means, for instance, working in partnership with other sectors to bring marginalised and vulnerable groups into decision-making processes about land use and environmental policy. It means taking steps to fundamentally shift the priorities within the capitalist system, positioning sustainability as a primary and non-negotiable objective, rather than continuing the unrestrained exploitation of natural resources for profit. And as part of these efforts, it means fostering a balanced dialogue that acknowledges past injustices, including the dispossession of Indigenous lands, and seeks to respect both communities and the environment moving forward, in contrast to past practices. Yes, these are deep and daunting forces to contend with. But foundations, in collaboration and in honest dialogue with their peers and partners, do have the capacity to act. The alternative is to risk repeating the same mistakes and reinforcing the same inequities and injustices.

This is not an easy task and requires a shift in how many foundations think and operate. Recognising that their work is inherently political would be a game changer for foundations. Their choices about where and how to allocate resources can either reinforce existing inequalities or help to dismantle them. Given the existential urgencies and the growing public distrust in how established institutions are dealing with the social, economic and environmental crises, foundations would do well to go deeper and commit to supporting reparations, restitution and justice. This means working in partnership towards acknowledging and mitigating the damage done by historical exploitation; restoring rights and resources to communities long denied them; and ensuring that the benefits of a green transition are shared by all. This is about taking steps to reshape the very systems that have led to the climate crisis, which goes beyond funding single projects and organisations.

Foundations can effectively mitigate the reputational risks of addressing systemic injustices and tackling controversial issues by collaborating with others. This partnership approach brings additional benefits too, especially at the European level. Environmental challenges like climate change, biodiversity loss and pollution extend beyond national borders, requiring a cohesive European strategy. By working together and pooling resources, expertise and infrastructure, foundations can influence policies that individual national efforts might not achieve and transform fragmented approaches into a unified force for change. Such collective efforts reduce duplicated work, enable strategic investments, and open doors to additional funding from larger entities like the EU, thereby amplifying their impact.

Through European networks like Philea, foundations connect with peers for mutual support and learning, and gain access to a rich exchange of insights, strategies and best practices. They stay ahead of global trends and innovations, ensuring their initiatives are both effective and equitable. We invite all foundations to explore these challenging questions together with the networks we host to foster a just and sustainable future for all.

RESSOURCES UTILES

Nombreuses ressources existent sur la mise en œuvre de la philanthropie de transition juste

Les coalitions nationales et internationales

- Coalition française des fondations pour le Climat (Cffc), France : <https://www.centre-francais-fondations.org/manifeste-pour-le-climat/>
- Funder Commitment on Climate Change, Royaume-Uni : <https://fundercommitmentclimatechange.org/>
- Asociación Española de Fundaciones (AEF), Espagne : <https://fundacionesporeclima.org/>
- Coalizione Clima, Italie : <https://www.coalizioneclima.it/>
- The Canadian Philanthropy Commitment on Climate Change : <https://philanthropyforclimate.ca/>
- European Philanthropy Coalition for Climate, Philea : <https://philea.eu/how-we-can-help/initiatives/european-philanthropy-coalition-for-climate/>
- Philanthropy for Climate, coalition internationale, Wings : <https://philanthropyforclimate.org/>
- Wings and Philea, guide pratique : <https://philea.eu/wp-content/uploads/2022/09/Implementation-Guide.pdf>

Ressources sur la philanthropie environnementale

- Climateworks Global Intelligence, « Funding trends 2022 : Climate change mitigation philanthropy », 3^e rapport annuel, 2022 : https://www.climateworks.org/wp-content/uploads/2022/10/ClimateWorks_Funding_Trends_Report_2022.pdf
- Environmental Funders Network, « Where the Green Grants Went », 8^e édition, 2021 : <https://www.greenfunders.org/wp-content/uploads/2021/11/Where-the-Green-Grants-Went-8-November-2021.pdf>
- Environmental Grantmakers Association, « Tracking The Field », 2021 : <https://ega.org/sites/default/files/pubs/summaries/>

EGA_TTF_V7_Summary.WEB4_.pdf

- Philea, « Environmental Funding by European Foundations » Volume 6, 2023 : <https://philea.issuefab.org/resource/environmental-funding-by-european-foundations-volume-6.html>

Ressources sur la transition juste

- Ariadne, « Practical wisdom for funders Centering equity and justice in climate philanthropy », 2022 : <https://learningforfunders.candid.org/wp-content/uploads/sites/2/2022/06/Climate-Justice-Funders-Guide.pdf>
- Canadian Philanthropy Commitment on Climate Change « Year 1 Report », 2023 : https://pfc.ca/wp-content/uploads/2023/12/CPCCC-Report-ENGLISH_corrected.pdf
- Edge Funders Alliance, « Beyond 2%: from climate philanthropy to climate justice philanthropy », 2022 : <https://www.edgefunders.org/wp-content/uploads/2022/04/Beyond-2-full-report.pdf>
- Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) « Réussir une transition écologique juste – Pour faire de l'écologie un projet d'émancipation avec l'ESS », 2023 : https://www.lelabo-ess.org/system/files/2023-03/2023%20-%20Transition%20écologique%20juste%20WEB_site.pdf
- Laudes Foundation, « Mapping and trends analysis on just transition initiatives », 2024 : https://www.laudesfoundation.org/media/hkhd4bis/mapping-and-trends-analysis-on-just-transition-initiatives_12-feb-24_full-report.pdf

Ressources sur les investissements en lien avec la transition

- Alliance Magazine, dossier sur la thématique des investissements, 2020-2021 : <https://www.alliancemagazine.org/foundation-investments/>
- Association of Charitable Foundations (ACF), « Investments. The pillars of Stronger foundations practice », 5^e rapport, 2024 : <https://acf.org.uk/common/Uploaded%20files/Research%20and%20resources/Stronger%20foundations/Stronger%20Foundations%20Investment%20July%202024.pdf>
- Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), guide « Fonds & Fondations : Stratégie(s) d'investissement pour le climat », 2022 : <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2022/09/Fonds-Fondations-Strategies-dinvestissement-pour-le-climat.pdf>
- Harvard Law School Forum on Corporate Governance, « Shareholder Activism: Who, What, When, and How? », 2015 : <https://corpgov.law.harvard.edu/2015/04/07/shareholder-activism-who-what-when-and-how/>
- Philea, « Paper on foundation practice, as well as regulatory and policy environment », 2024 : <https://philea.issuefab.org/resource/philanthropic-organisations-using-the-entire-toolbox-for-more-impact-paper-on-foundation-practice-as-well-as-regulatory-and-policy-environment.html>
- ShareAction, useful ressources : <https://shareaction.org/unlocking-the-power/shareholder-resolutions>

LISTE DES STRUCTURES PARTICIPANTES

22 structures ont participé aux entretiens qualitatifs

- Fonds de dotation "1% for the Planet"- Environnement, Alimentation : Isabelle Susini, Directrice France,
- Fondation Apprentis d'Auteuil, Fondation reconnue d'utilité publique - Jeunesse, Education, Insertion : Bruno Babinet, Directeur Achat, Transition Ecologique et Logistique événementielle
- Fondation Avril, Fondation reconnue d'utilité publique – Ecologie, Agriculture durable, Alimentation durable : Jean-Pierre Paillot, Directeur Général
- Fondation Bouygues Telecom, Fondation d'entreprise - Solidarités, Environnement : Sarah Alezrah, Déléguée Générale
- Fondation Carrefour, Fondation d'entreprise – Précarité Alimentaire, Education nutritionnelle : Marie-Astrid Raoult, Directrice Générale
- Fondation Danielle Mitterrand, Fondation reconnue d'utilité publique - Démocratie, Ecologie : Agnès Golfier, Co-directrice en charge des opérations
- Fondation Ekibio, Fondation d'entreprise - Alimentation durable, Insertion sociale, Actions pédagogiques : Ségolène Ohl, Chargée missions Fondation et Mécénat Ekibio
- European Climate Foundation (Fondation Européenne pour le Climat, France) - Climat, Ecologie, Démocratie : Karine Gavand, Directrice des Programmes France
- Fondation pour la Nature et l'Homme, Fondation reconnue d'utilité publique - Ecologie, Alimentation, Agriculture durable : Stéphanie Clément-Grandcourt, Directrice Générale
- Fondation Daniel et Nina Carasso, Fondation abritée (Fondation de France) – Alimentation durable, Art Citoyen : Mathilde Douillet, Responsable de l'axe Alimentation Durable
- Fondation Epic – Jeunesse, Environnement : Sarah Timarche, Directrice Générale
- Fondation Groupe RATP, Fondation d'entreprise – Insertion sociale, Insertion professionnelle : Raphaël René-Bazin, Secrétaire Général
- Fondation François Sommer, Fondation reconnue d'utilité publique – Environnement, Culture : Alban de Loisy, Directeur Général
- Fondation Suez, Fondation d'entreprise - Ecologie, Lutte contre la précarité, Inclusion sociale : Catherine Savey, Directrice Générale
- Fondation Terre de Liens, Fondation reconnue d'utilité publique – Agriculture, Ecologie : Hugo Arnaud, Co-directeur
- Fonds de dotation Superbloom – Education, Lutte contre la précarité : Hortense Vourc'h, Déléguée Générale
- Fondation Petzl, Fondation d'entreprise - Sports de montagne, Lutte contre la précarité, Ecologie : Olivier Moret, Secrétaire Général
- Fondation Université Montpellier, Fondation universitaire et partenariale - Ecologie, Entreprenariat, Innovation & Recherche : Nicolas Giraudeau, Président
- Fondation Veolia, Fondation d'entreprise – Urgence humanitaire, Environnement, Insertion professionnelle : Thierry Vandeveld, ancien Directeur Général
- Fondation Un Monde par Tous, Fondation abritée (Fondation de France) - Citoyenneté, Justice sociale, Ecologie : Patrick Lescure, Président ; Nathalie Ramos, Co-responsable
- Fondation Palladio, Fondation abritée (Fondation de France) - Villes durable, Immobilier durable : Axel Nevers, Directeur de l'université de la ville de Demain
- Fondation X (fondation ayant souhaité rester anonyme)



Imprimé en France avec des encres végétales

Retrouvez les études de
l'Observatoire Philanthropie & Société
sur fondationdefrance.org

